

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PUBLIQUE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2026

Ma chère Collègue, Mon cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira en séance publique au CHÂTEAU PEIXOTTO, salle des Délibérations, **le 30 mars 2026, à 18H.**

Je compte donc sur votre présence à cette occasion et vous en remercie par avance.

Veuillez agréer, Ma chère Collègue, Mon cher Collègue, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Emmanuel SALLABERRY

ORDRE DU JOUR

RAPPORTEUR M. LE MAIRE

- 1 – Approbation du procès-verbal de la séance publique du 23/02/2026
- 2 – Décisions municipales – Information du Conseil
- 3 – Régime indemnitaire des élus – Indemnités de base
- 4 – Régime indemnitaire des élus – Majoration des indemnités de base
- 5 – État annuel des indemnités des membres du Conseil municipal – Point d'information
- 6 – Délégations et représentations du Conseil Municipal
- 7 – Élection des membres du Conseil Municipal de Talence au sein d'une Commission d'Appel d'Offres spécifique
- 8 – Convention d'objectifs Association Festival ODP #11 Édition 2026

RAPPORTEUR M. DE LA BIGNE, Conseiller municipal délégué aux Ressources humaines et relations avec les partenaires sociaux

- 9 – Création d'un poste de coordinateur enfance et animation territoriale au sein du service Enfance
- 10 – Communication culturelle – Renouvellement de la convention de mise à disposition de personnel de droit privé
- 11 – Création d'un poste de responsable d'équipe régie des bâtiments au Centre Technique Municipal
- 12 – Création d'un poste d'assistant administratif au Dôme
- 13 – Création d'un poste de responsable service enfance au sein de la direction enfance et vie éducative

oOoOoOoOoOo

Le Conseil Municipal, convoqué le 24 mars 2026, s'est réuni au Château PEIXOTTO, salle des Délibérations, le 30 mars 2026 à 18h, sous la présidence de Monsieur Emmanuel SALLABERRY, Maire.

Étaient présents pour tout ou partie de la séance : M. SALLABERRY, Maire, Mme FABRE-TABOURIN, M. JESTIN, Mme SALLET, M. BESNARD, Mme RONDEAU, M. GIRON, Mme DESIRÉ, M. ERCHOUK, Mme BALLIGAND, M. FARGUES, Mme ARZOINE, M. COLDEFY, Mme BARBON, M. JOYON, M. CAZABONNE, Mme CHADEBOST, Mme CHABBAT, Mme PEIRO, Mme GROSTEFAN, Mme MICOINE, M. LEFEVRE, Mme LAFITE, Mme COSTAGLIOLI, Mme GELLY, M. CASTAGNÉRA, Mme BARRAQUÉ-GARAT, M. HANOTIN (à compter de la question n° 6), M. DELBREL, Mme MAYNADIER (à compter de la question n° 3), Mme KASDORF, M. DE LA BIGNE, M. KEREBEL, M. MENET, M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme POUYE, Mme ROUÉ, M. BOUDINAR (à compter de la question n° 6), Mme LAHAYE, M. FERNANDEZ

Absents excusés ayant donné délégation : M. LAROSE (procuration à Mme BARBON), M. DELLAC (procuration à M. DE LA BIGNE), M. BOUDINAR (procuration à Mme POUYE pour les questions 1, 2, 3, 4 et 5)

Absents : M. HANOTIN (pour les questions 1, 2, 3, 4 et 5), Mme MAYNADIER (pour les questions 1 et 2)

Mme Frédérique FABRE-TABOURIN a été désignée comme secrétaire de séance.

oOoOoOoOoOo

M. LE MAIRE : Je vous souhaite à toutes et à tous, la bienvenue pour ce conseil municipal dont la secrétaire de séance sera Mme Frédérique FABRE-TABOURIN. Nous avons 13 délibérations à l'ordre du jour. Mme la Secrétaire générale.

N° 1 – Approbation du procès-verbal de la séance publique du 23 février 2026

M. LE MAIRE : Avez-vous des questions, mes chers collègues ? Attendez. D'abord, est-ce que vous avez des remarques ? Non. Et donc, j'entends à mots couverts que vous vous abstenez. C'est ça pour l'ensemble du groupe ? Non ? Alors, attendez. Ceux qui ne sont pas là s'abstiennent et ceux qui étaient là l'acceptent, c'est ça ? Parfait. L'ensemble du groupe majoritaire va voter « pour » indépendamment de leur absence. Parfait, je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose :

« Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance publique du 23 février 2026. »

Le Conseil Municipal, après délibéré, donne son accord par

36 VOIX POUR

5 ABSTENTIONS (Mme POUYE, Mme ROUÉ, M. BOUDINAR,
Mme LAHAYE, M. FERNANDEZ – Vivons Talence)

Reçu en Préfecture le 31/03/2026

N° 2 – Décisions municipales – Information du Conseil

M. LE MAIRE : Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

« Monsieur le Maire indique à ses collègues que par délibération du Conseil Municipal en date du 21 mars 2026, enregistrée en préfecture le 23 mars 2026, il lui a été confié une partie des délégations prévues à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En conséquence, vous trouverez ci-dessous les décisions municipales prises par Monsieur le Maire, ou par subdélégation, par un élu municipal :

N° - DATE	OBJET / NATURE DE LA DECISION	BENEFICIAIRE ou PRESTATAIRE	SIGNATAIRE DE LA DECISION MUNICIPALE
N° 1 04/02/26	Modification à compter du 01/02/2026 de la régie de recettes « droits de place » afin de prévoir l'évolution des modalités d'encaissement (en ajoutant le virement bancaire) et de modifier la périodicité des versements (au minimum une fois tous les deux mois, au lieu d'une fois par mois, afin d'atteindre le minimum de 50 € pour le dépôt des pièces auprès de La Poste).		Emmanuel SALLABERRY
N° 2 05/02/26	Passation d'une convention tripartite pour l'animation de l'intervention « Les violences sexistes dans l'espace public et au travail » programmé le 10/03/2026 dans le cadre de la semaine de l'égalité, projet porté par l'établissement scolaire pour lutter contre les inégalités filles/garçons.	LYCEE ALFRED KASTLER – Talence (33) ASSOCIATION DE RECHERCHES ET D'ETUDES SUR LA SANTE, LA VILLE ET LES INEGALITES – Bordeaux (33)	Emmanuel SALLABERRY
N° 3 06/02/26	Recours aux services d'un cabinet de commissaire de justice afin d'effectuer un constat avant et après travaux dans le cadre d'un enlèvement de tags par les services municipaux sur l'immeuble situé au n° 21 rue Huc, cette intervention nécessitant d'accéder à la toiture de l'immeuble voisin sis au n° 19 de la même rue.	SCP BARRENECHE – CAGNON – VANMEENEN – Bordeaux (33)	Emmanuel SALLABERRY
N° 4 18/02/26	Location de l'auditorium et de la salle Badiane de l'Agora Haut-Carré dans le cadre de la programmation des concerts « Consort Brouillamini » le 01/03/2026. Montant de la dépense : 2 617,14 € TTC	UNIVERSITE DE BORDEAUX – Bordeaux (33)	Vincent BESNARD
N° 5	Passation d'un accord-cadre mono- attributaire à	SARL DIDACTO –	

09/02/26	bons de commande relatif à l'acquisition de fournitures et matériels administratifs, scolaires et pédagogiques pour le lot n° 6 « Jeux » pour une durée d'exécution portant sur une période ferme allant de la date de notification au 31/12/2026, puis renouvelable par tacite reconduction, d'année civile en année civile, jusqu'au 31/12/2029. Montant maximum annuel : 25 000,00 € HT	Vitry-sur-Seine (94)	Emmanuel SALLABERRY
N° 6 09/02/26	Passation de conventions de mise à disposition des locaux scolaires suivants dans le cadre de la fête des écoles : - école élémentaire Joliot-Curie le 29/05/2026 - école maternelle Georges Lasserre le 29/05/2026 - école maternelle Saint-Exupéry le 16/06/2026 - école élémentaire Georges Lasserre le 18/06/2026 - école Jean Jaurès le 23/06/2026 - école maternelle Jules Michelet le 23/06/2026 - école Saint-Exupéry élémentaire le 23/06/2026 - école primaire Maurice Ravel le 30/06/2026 - école primaire Paul Lapie le 30/06/2026 - école élémentaire Albert Camus le 19/06/2026 - école maternelle Albert Camus le 26/06/2026 - école élémentaire Jules Michelet le 16/06/2026 - école Pablo Picasso le 05/06/2026 - école maternelle Joliot-Curie le 19/06/2026 - école élémentaire Gambetta le 26/06/2026 - école maternelle Gambetta le 19/06/2026	OFFICE CENTRAL DE LA COOPERATION A L'ECOLE DE LA GIRONDE – Bordeaux (33) ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES INDEPENDANTS CAMUS (APIC) – Talence (33) ASSOCIATION MICHELET ELEMENTAIRE – Talence (33) ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES PICASSO – Talence (33) ASSOCIATION INDEPENDANTE DES PARENTS D'ELEVES (AIPE) – Talence (33) ASSOCIATION LES AMIS GAMBETT' – Talence (33)	Emmanuel SALLABERRY
N° 7 10/02/26	Renouvellement de concession pour une durée de 10 ans à compter du 13/01/2026 soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 6 ^{ème} Division, 10 ^{ème} Rang, N° 3 d'une superficie totale de 2,00 m ² soit 2,00 x	M. GAUTREAU – Saint Sulpice et Cameyrac (33)	Jeanne SALLET

	1,00 m pour la somme de 257,00 € (soit 171,33 € pour la Ville et 85,67 € pour le CCAS).		
N° 8 10/02/26	Renouvellement de concession pour une durée de 10 ans à compter du 19/01/2026 soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 3 ^{ème} Division, 8 ^{ème} Rang, N° 10 d'une superficie totale de 2,00 m ² soit 2,00 x 1,00 m pour la somme de 257,00 € (soit 171,33 € pour la Ville et 85,67 € pour le CCAS).	Mme MENNESSON – Talence (33)	Jeanne SALLET
N° 9 10/02/26	Renouvellement de concession pour une durée de 10 ans à compter du 29/12/2025 soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 6 ^{ème} Division, 5 ^{ème} Rang, N° 5 d'une superficie totale de 2,00 m ² soit 2,00 x 1,00 m pour la somme de 257,00 € (soit 171,33 € pour la Ville et 85,67 € pour le CCAS).	M. BAQUERIN – Gradignan (33)	Jeanne SALLET
N° 10 10/02/26	Organisation d'un atelier quilling (art du papier) le 14/03/2026 à la médiathèque Castagnéra dans le cadre du programme d'animation « Rencontrez-vous ».	Mme MOREAU (So Joli Créations) – Talence (33)	Vincent BESNARD
N° 11 10/02/26	Organisation des ateliers Cafés Langues, tout public à partir de 14 ans, les 24/01, 28/03, 30/05 à la médiathèque Castagnéra. Ces prestations seront réalisées à titre gracieux moyennant le paiement d'une adhésion annuelle d'un montant de 300,00 € TTC.	ASSOCIATION MAISON DE L'EUROPE BORDEAUX-AQUITAINE (MEBA) – Bordeaux (33)	Vincent BESNARD
N° 12 11/02/26	Signature d'un contrat de production d'une exposition pour l'organisation de l'exposition de photographies intitulée « Panorama des sports au 20 ^{ème} siècle dans la métropole bordelaise » du 16/02 au 13/03/2026 au Gamma. Montant du prêt d'exposition : 2 000,00 € TTC	ASSOCIATION LA MEMOIRE DE BORDEAUX METROPOLE – Bordeaux (33)	Vincent BESNARD
N° 13 12/02/26	Décision de confier la charge de défendre les intérêts de la ville à MM MERLIN et CHOLLET et Mme VERLEYE-HOAREAU (service juridique de la ville) dans le cadre de la requête n° 25082639 déposée devant le Tribunal Administratif de Bordeaux visant d'une part, l'annulation d'un permis de construire délivré par la Ville le 25/06/2025 et d'autre part, de la décision implicite, née du silence conservé par la commune, suite au recours gracieux en date du 14/08/2025.		Emmanuel SALLABERRY

N° 14 12/02/26	Passation d'un troisième avenant à la convention initiale de mise à disposition de locaux dans la structure « Talence pépinière » qui prendra effet à compter de sa signature.	SOCIETE PERIKLAIS – Talence (33)	Emmanuel SALLABERRY
N° 15 12/02/26	Passation d'un avenant à la convention de mise à disposition de locaux dans la structure « Talence pépinière » pour une durée supplémentaire de 12 mois qui prendra effet à compter de sa signature.	SOCIETE COCTO – Talence (33)	Emmanuel SALLABERRY
N° 16 12/02/26	Renouvellement de concession pour une durée de 10 ans à compter du 03/02/2026 soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 3 ^{ème} Division, 11 ^{ème} Rang, N° 16 d'une superficie totale de 2,00 m ² soit 2,00 x 1,00 m pour la somme de 257,00 € (soit 171,33 € pour la Ville et 85,67 € pour le CCAS).	Mme BAGET – Talence (33)	Jeanne SALLET
N° 17 12/02/26	Renouvellement de concession pour une durée de 10 ans à compter du 02/02/2026 soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 7 ^{ème} Division, 4 ^{ème} Rang, N° 5 d'une superficie totale de 2,00 m ² soit 2,00 x 1,00 m pour la somme de 257,00 € (soit 171,33 € pour la Ville et 85,67 € pour le CCAS).	M. ROUGIER – Mérignac (33)	Jeanne SALLET
N° 18 12/02/26	Renouvellement de concession pour une durée de 10 ans à compter du 23/02/2026 soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 9 ^{ème} Division, 6 ^{ème} Rang, N° 12 d'une superficie totale de 2,00 m ² soit 2,00 x 1,00 m pour la somme de 257,00 € (soit 171,33 € pour la Ville et 85,67 € pour le CCAS).	M. PLAIDEAU – Cubzac-Les-Ponts (33)	Jeanne SALLET
N° 19 13/02/26	Passation d'une modification à l'accord-cadre n° 26-01-11 « Acquisition de matériaux, fournitures et outillages portatifs professionnels – Fournitures et outillages à main de peintures toutes surfaces » à la suite de la fusion-absorption de la société Zolpan Sasu en vue de la poursuite de l'exécution dudit accord-cadre aux conditions qu'il prévoit.	CROMOLOGY DISTRIBUTION SAS (anciennement dénommée SAS COULEURS DE TOLLENS) – Puteaux (92)	Emmanuel SALLABERRY
N° 20 13/02/26	Passation d'un contrat de prestation pour l'animation d'un atelier de sensibilisation aux impacts environnementaux et sociaux de la mode rapide tout en mettant en avant des alternatives durables le 25/02/2026 au sein de la Maison du Développement Durable.	LA BOUCLE – Bègles (33)	Emmanuel SALLABERRY
N° 21 17/02/26	Souscription des marchés suivants dans le cadre des marchés de travaux de création d'un établissement d'enseignement artistique, de		Emmanuel SALLABERRY

<p>réhabilitation et d'extension du Château des Arts pour une durée d'exécution de 671 jours calendaires à compter de la date précisée au 1^{er} ordre de service :</p> <p>- Lot 1 : Désamiantage – Curage Montant forfaitaire attribué : 120 600,00 € TTC</p> <p>- Lot 2 : VRD Montant forfaitaire attribué : 814 553,63 € TTC</p> <p>- Lot 3 : Terrassement – fondations – gros œuvre – reprise pierre – béton de chanvre Montant forfaitaire attribué : 4 122 000,00 € TTC</p> <p>- Lot 4 : Etanchéité Montant forfaitaire attribué : 332 343,38 € TTC</p> <p>- Lot 5 : Couverture – zinguerie – reprise charpente Montant forfaitaire attribué : 111 397,91 € TTC</p> <p>- Lot 6 : Façade (bardage-ite-épinés) Montant forfaitaire attribué : 959 239,96 € TTC</p> <p>- Lot 7 : Menuiseries extérieures alu Montant forfaitaire attribué : 381 278,40 € TTC</p> <p>- Lot 8 : Menuiseries intérieures – agencement – menuiseries extérieures bois – reprise parquet ancien – parquet Montant forfaitaire attribué : 958 800,00 € TTC</p> <p>- Lot 9 : Cloisons sèches – plafonds – isolation Montant forfaitaire attribué : 880 648,44 € TTC</p> <p>- Lot 10 : Plafonds démontables Montant forfaitaire attribué : 59 622,10 € TTC</p> <p>- Lot 11 : Sols durs – faïences – chapes Montant forfaitaire attribué : 97 632,23 € TTC</p> <p>- Lot 12 : Sols souples Montant forfaitaire attribué : 134 461,21 € TTC</p> <p>- Lot 13 : Peinture – reprise staff Montant forfaitaire attribué : 237 510,00 € TTC</p> <p>- Lot 14 : Métallerie Montant forfaitaire attribué : 326 097,46 € TTC</p> <p>- Lot 15 : Appareils élévateurs Montant forfaitaire attribué : 90 720,00 € TTC</p> <p>- Lot 16 : Plomberie – CVC – ventilation Montant forfaitaire attribué : 1 611 165,59 € TTC</p>	<p>SAS VALODEM – Mérignac (33)</p> <p>EUROVIA GIRONDE SAS – Mérignac (33)</p> <p>ETCHART CONSTRUCTION SAS – Mérignac (33)</p> <p>COBAREC SAS – Mérignac (33)</p> <p>SECB SAS – Ludon Médoc (33)</p> <p>SAS VERTICLAD – Le Haillan (33)</p> <p>SAS LABASTERE 33 – Canéjan (33)</p> <p>SAS MENUISERIE LEGENDRE & LUREAU – Sablons (33)</p> <p>SAS BMP – Bruges (33)</p> <p>SAS BMP – Bruges (33)</p> <p>MINER SAS – Damazan (47)</p> <p>EURL SOLS PRESTIGE 33 – Mazères (33)</p> <p>SARL LTB AQUITAINE – Mios (33)</p> <p>FUSION METALLERIE – Bègles (33)</p> <p>OTIS (S.C.S.) – Puteaux (92)</p> <p>SAS K2 ENERGIES GCI –</p>	
---	--	--

	<p>- Lot 17 : Géothermie Montant forfaitaire attribué : 299 400,00 € TTC</p> <p>- Lot 18 : Electricité CFO-CFA Montant forfaitaire attribué : 713 563,43 € TTC</p> <p>- Lot 19 : Paysages – espaces verts Montant forfaitaire attribué : 630 479,59 € TTC</p> <p>- Lot 20 : Miroiterie – parquet danse – barre de danse Montant forfaitaire attribué : 225 064,15 € TTC</p>	<p>Le Bouscat (33)</p> <p>BIO ENERGIES DIFFUSION SAS – Talence (33)</p> <p>SAS DERICHEBOURG ENERGIE ATLANTIQUE – Canéjan (33)</p> <p>Groupement solidaire SARL BERNARD PAYSAGE ET ENVIRONNEMENT – Ambarès et Lagrave (33)</p> <p>SAS CREE33 – Villenave d'Ornon (33)</p> <p>Groupement conjoint mandataire non solidaire HARLEQUIN EUROPE SA – Luxembourg</p> <p>MIROIR ET SPORT SARL – Carnac (56)</p>	
N° 22 17/02/26	Renouvellement de concession pour une durée de 10 ans à compter du 07/02/2026 soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 14 ^{ème} Division, 6 ^{ème} Rang, N° 6 d'une superficie totale de 2,00 m ² soit 2,00 x 1,00 m pour la somme de 257,00 € (soit 171,33 € pour la Ville et 85,67 € pour le CCAS).	Mme LUTZ – Villejuif (94)	Jeanne SALLET
N° 23 17/02/26	Renouvellement de concession pour une durée de 10 ans à compter du 09/02/2026 soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 7 ^{ème} Division, 6 ^{ème} Rang, N° 11 d'une superficie totale de 2,00 m ² soit 2,00 x 1,00 m pour la somme de 257,00 € (soit 171,33 € pour la Ville et 85,67 € pour le CCAS).	Mme RENOUX – Les Billaux (33)	Jeanne SALLET
N° 24 17/02/26	Délivrance d'une concession pour une durée de 15 ans à compter du 11/07/2023 soit une case située au columbarium, emplacement n° 70, pour la somme de 550,00 € (soit 366,67 € pour la Ville et 183,33 € pour le CCAS).	Mme DULUARD - Talence (33)	Jeanne SALLET
N° 25 18/02/26	Renouvellement de concession pour une durée de 10 ans à compter du 11/03/2026 soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 15 ^{ème} Division, 10 ^{ème} Rang,	Mme D'ARLOT DE SAINT SAUD – Bordeaux (33)	Jeanne SALLET

	N° 8 d'une superficie totale de 2,00 m ² soit 2,00 x 1,00 m pour la somme de 257,00 € (soit 171,33 € pour la Ville et 85,67 € pour le CCAS).		
N° 26 19/02/26	Passation d'un marché de services d'aide à l'exploitation de la solution de traitement des eaux du stade nautique pour une durée allant de la date de notification au 31/12/2026, renouvelable tacitement deux fois un an, soit jusqu'au 31/12/2028. Montant de la dépense annuelle : 3 456,00 € TTC.	SAS ONSEN – Villeurbanne (69)	François JESTIN
N° 27 19/02/26	Passation d'avenants aux marchés suivants dans le cadre des travaux d'extension de la crèche municipale « Îlot des enfants » : - Marché n° 25-27-1 : Démolition – Gros œuvre Montant initial du marché : 120 000,00 € TTC Montant de l'avenant : + 9 264,09 € HT Nouveau montant du marché : 131 116,91 € TTC - Marché n° 25-27-2 : Charpente bois Montant initial du marché : 172 800,00 € TTC Montant de l'avenant : + 11 257,00 € HT Nouveau montant du marché : 186 308,40 € TTC - Marché n° 25-27-3 : Menuiseries extérieures Montant initial du marché : 95 124,00 € TTC Montant de l'avenant : - 18 400,00 € HT Nouveau montant du marché : 73 044,00 € TTC - Marché n° 25-27-7 : Plâtrerie - isolation Montant initial du marché : 127 800,00 € TTC Montant de l'avenant : + 3 879,85 € HT Nouveau montant du marché : 132 455,82 € TTC Sachant que le montant des avenants du marché 25-27-1 « Démolition – Gros œuvre » et 25-27-2 « Charpente bois » engendre une plus-value supérieure à 5 % du montant initial de chaque marché, la Commission d'Appel d'offres, lors de sa réunion du 18/02/2026, a donné un avis favorable à leur passation.	SAS COBALTO – Villenave d'Ornon (33) SAS MCE PERCHALEC – Blanquefort (33) SAS EFICALU – Martillac (33) SAS TRADITION PLATRE – Libourne (33)	François JESTIN
N° 28 19/02/26	Passation d'un contrat de cession pour les représentations du spectacle « Victor HuGOAT, N° 1 du Rap Français » le 20/03/2026 pour les scolaires et le tout public et la mise à disposition de l'auditorium ainsi que le matériel son et lumière du Forum des Arts et de la Culture. Montant des prestations : 3 589,80 € net de TVA	COMPAGNIE GORILLE PROD – Paris (75)	Vincent BESNARD
N° 29 19/02/26	Signature d'une convention de mise à disposition de locaux (un bureau au sein du Dôme) afin d'y		Emmanuel SALLABERRY

	organiser des permanences d'accompagnement à la vie sociale.	INSTITUT REGIONAL DES SOURDS ET AVEUGLES (IRSA) – Bordeaux (33)	
N° 30 19/02/26	Passation d'un accord-cadre à bons de commande de mise à disposition de fréquences radioélectriques pour les matériels d'émission/réception du stade nautique et leur maintenance pour une durée allant de la date de notification au 31/12/2026, renouvelable tacitement trois fois un an, soit jusqu'au 31/12/2029. Montant annuel maximum de la dépense : 5 000, 00 € HT	SAS SYRADE – Bordeaux (33)	François JESTIN
N° 31 23/02/26	Souscription d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande relatif aux fournitures de bois, sans montant minimum et pour le montant maximum annuel de 80 000,00 € HT, pour une durée ferme allant de la date de notification au 31/12/2026, puis renouvelable par tacite reconduction, d'année civile en année civile, jusqu'au 31/12/2028.	BAGNERES BOIS SAS – Cestas (33)	Emmanuel SALLABERRY
N° 32 23/02/26	Souscription d'un accord-cadre à bons de commande relatifs aux services de courrier pour une durée ferme allant du 15/03/2026 au 14/03/2027, reconductible tacitement trois fois un an, soit jusqu'au 14/03/2030 inclus. Montant maximum annuel de la dépense : 200 000,00 € HT	LA POSTE SA – Paris (75)	Emmanuel SALLABERRY
N° 33 23/02/26	Renouvellement de concession pour une durée de 10 ans à compter du 23/02/2026 soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 7 ^{ème} Division, 7 ^{ème} Rang, N° 5 d'une superficie totale de 2,00 m ² soit 2,00 x 1,00 m pour la somme de 257,00 € (soit 171,33 € pour la Ville et 85,67 € pour le CCAS).	Mme LOT – Castres-Gironde (33)	Jeanne SALLET
N° 34 23/02/26	Renouvellement de concession pour une durée de 10 ans à compter du 23/02/2026 soit une parcelle de terrain du cimetière communal située 8 ^{ème} Division, 1 ^{er} Rang, N° 15 d'une superficie totale de 2,00 m ² soit 2,00 x 1,00 m pour la somme de 257,00 € (soit 171,33 € pour la Ville et 85,67 € pour le CCAS).	M. MILY – Vendays-Montalivet (33)	Jeanne SALLET
N° 35 23/02/26	Renouvellement de concession pour une durée de 10 ans à compter du 14/03/2026 soit une	Mme BESSE – Talence (33)	Jeanne SALLET

	parcelle de terrain du cimetière communal située 8 ^{ème} Division, 1 ^{er} Rang, N° 11 d'une superficie totale de 2,00 m ² soit 2,00 x 1,00 m pour la somme de 257,00 € (soit 171,33 € pour la Ville et 85,67 € pour le CCAS).		
N° 36 24/02/26	Passation d'un contrat de cession pour l'organisation d'un concert « Il était une fois ... par le Consort Brouillamini » le 01/03/2026 avec les élèves de l'Ecole Municipale de Musique et de Danse. Montant des prestations : 2 000,00 € TTC	ASSOCIATION FLUTES EN FUGUE – Montceaux-Ragny (71)	Vincent BESNARD
N° 37 24/02/26	Passation d'un contrat de cession pour la représentation du spectacle pour le tout public « L'Effet Hiroshima » le 06/03/2026 et mise à disposition de l'auditorium ainsi que du matériel son et lumière du Forum des Arts et de la Culture dès le 05/03/2026. Montant des prestations : 1 686,30 € net de TVA	COMPAGNIE JUST'ART – Pessac (33)	Vincent BESNARD
N° 38 24/02/26	Modification de l'acte constitutif de la régie de recettes dénommée « régie programmation culturelle » à compter du 01/03/2026 afin de tenir compte des évolutions de la législation concernant le régime de responsabilité financière des gestionnaires publics.		Emmanuel SALLABERRY
N° 39 25/02/26	Signature d'un contrat de production pour l'organisation à titre gracieux d'un concert intitulé « Damigella, compositrices du grand siècle » le 14/03/2026 au Forum des Arts et de la Culture.	ASSOCIATION ENSEMBLE PYGMALION – Paris (75)	Vincent BESNARD
N° 40 25/02/26	Passation d'une convention tripartite pour la prise en charge de la défense des intérêts d'un agent de la police municipale dans le cadre de la procédure juridictionnelle en cours.	Un agent de la Police Municipale SELARL SAPATA – Bordeaux (33)	Emmanuel SALLABERRY
N° 41 25/02/26	Passation d'une convention pour la location de lignes d'eau afin de fixer les modalités pratiques et les conditions de sécurité applicables dans l'enceinte du stade nautique Henri Deschamps pour la saison sportive 2025/2026.	LIGUE NOUVELLE- AQUITAINE DE SPORT UNIVERSITAIRE – Gradignan (33)	Emmanuel SALLABERRY
N° 42 27/02/26	Passation d'un contrat de cession pour la représentation d'un concert du groupe « Franck et Damien » le 17/04/2026 au bois Bel Air dans le cadre des soirées Equinoxes.	SOCIETE MAXIMUM TOUR PRODUCTIONS – Arveyres (33)	Emmanuel SALLABERRY

	Montant des prestations : 1 688,00 € TTC		
N° 43 03/03/26	Passation d'un avenant au marché n° 25-27-4 « Electricité courants forts et courants faibles » d'un montant de + 1 672,88 € HT, soit + 2 007,46 € TTC. Montant initial du marché : 118 169,58 € TTC Montant de l'avenant : + 1 672,88 € HT Nouveau montant du marché : 120 177,04 € TTC	SAS SEFCO ENTREPRISES – Pessac (33)	François JESTIN
N° 44 03/03/26	Signature d'une convention de prêt de matériel scénique, pour une valeur de 902,86 € du 21 au 27/04/2026 dans le cadre de la programmation du spectacle « Malis, la vieille femme et la joie » le 23/04/2026 pour les scolaires et le 24/04/2026 pour les scolaires et le tout public.	INSTITUT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL (IDDAC) – Bègles (33)	Vincent BESNARD
N° 45 03/03/26	Acceptation de l'indemnité d'un montant de 13 778,91 € HT proposée par courrier en date du 05/02/2026 pour la réparation des sinistres constatés sur la pataugeoire du Stade nautique Henri Deschamps et signature de la lettre d'acceptation approuvant le montant de cette indemnité.	COMPAGNIE D'ASSURANCE MAF – Paris (75)	Emmanuel SALLABERRY
N° 46 03/03/26	Organisation d'un concert tout public à partir de 8 ans du trio Mother Cover le 20/03/2026 dans la salle d'animation de la médiathèque Castagnéra. Montant de la prestation : 450,00 € TTC	ASSOCIATION DELTAC – Villenave d'Ornon (33)	Vincent BESNARD
N° 47 03/03/26	Organisation d'une lecture théâtralisée afin de mettre en valeur le Fonds Facile à Lire le 26/03/2026 à la médiathèque de Thouars. Montant de la prestation : 300,00 € TTC	ASSOCIATION ZAZOUS PRODUCTIONS – Ambarès et Lagrave (33)	Vincent BESNARD
N° 48 03/03/26	Organisation d'une lecture théâtralisée sur le thème du printemps et du jardinage le 08/04/2026 à la médiathèque de Thouars. Montant de la prestation : 400,00 € TTC	ASSOCIATION NOUNOU RACONTE – Pessac (33)	Vincent BESNARD
N° 49 03/03/26	Mise à disposition à titre gracieux de la salle d'animation et du couloir d'exposition de la médiathèque Castagnéra pour l'organisation de la formation continue en documentation le 09/06/2026 afin de renforcer le partenariat avec les professeurs documentalistes co-organisateurs du prix collèges lycées de Talence.	ACADEMIE DE BORDEAUX – Bordeaux (33)	Vincent BESNARD

N° 50 03/03/26	Location de l'auditorium et de la salle Badiane de l'Agora Haut-Carré le 20/03/2026 pour des concerts à destination des scolaires et du tout public dans le cadre de la programmation « Musiquenville ». Montant de la location : 2 613,06 € TTC	UNIVERSITE DE BORDEAUX – Bordeaux (33)	Vincent BESNARD
N° 51 04/03/26	Signature d'une convention de prêt de matériel son et lumière, pour une valeur de 22 732,85 € du 17 au 24/03/2026 dans le cadre de la programmation de deux représentations du concert « De Bach à nos jours » le 20/03/2026 pour les scolaires et le tout public.	INSTITUT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL (IDDAC) – Bègles (33)	Vincent BESNARD
N° 52 05/03/26	Passation d'un avenant au marché n° 23/06-1 « Multirisques collectivité : dommages aux biens, responsabilités et assistance aux personnes » afin de préciser l'article 2 – Dispositions spécifiques – Franchise catastrophe naturelle comme suit : « Collectivités et groupements : Conformément aux dispositions des articles D.125-5-7 et A.125-6-4-2 du Code des assurances, il est précisé qu'en cas de mise en œuvre de la garantie catastrophe naturelle, le montant de la franchise est égal à 10 % du montant des dommages matériels directs subis par l'assuré avec un minimum de 50 000 €, par établissement et événement. Par établissement, on entend l'ensemble des locaux couverts par un même contrat et sis à une même adresse. » L'avenant prendra effet à compter de la date de signature et pour la durée à courir du contrat susvisé.	SMACL ASSURANCES – Niort (79)	Emmanuel SALLABERRY
N° 53 05/03/26	Passation d'un nouveau marché d'accès à la plateforme ID CITY pour une durée allant de la date de notification au 31/12/2026, reconductible par tacite reconduction deux fois un an, soit jusqu'au 31/12/2028. Montant de la dépense annuelle révisable : 7 200,00 € TTC	SAS MGDIS – Vannes (56)	François JESTIN
N° 54 05/03/26	Passation d'un contrat de prestation afin de définir le cadre de l'organisation d'ateliers pédagogiques visant à sensibiliser à la vie de la ferme, aux animaux et à la protection de la biodiversité les 11/03, 08/04, 13/05, 30/09 et 07/10/2026.	LA FERME ROULE MA POULE – Martignas sur Jalle (33)	Emmanuel SALLABERRY
N° 55 05/03/26	Passation d'un contrat de prestation pour l'organisation d'un atelier de sensibilisation à	REGENER' ACTIONS – Ambarès et Lagrave (33)	Emmanuel SALLABERRY

	l'intelligence artificielle à destination des habitants le 18/03/2026 à la Maison du Développement Durable.		
N° 56 05/03/26	Passation d'un contrat de cession pour la représentation du spectacle « Fidji » le 03/04/2026 pour le tout public et la mise à disposition de la salle polyvalente ainsi que le matériel son et lumière du Dôme. Montant de la prestation : 2 737,00 € net de TVA	COMPAGNIE LA DEPLIANTE – Le Mans (72)	Vincent BESNARD
N° 57 06/03/26	Signature d'un contrat de production d'une exposition pour l'organisation d'une exposition du 31/03 au 30/05/2026 au Forum des Arts et de la Culture. Montant des prestations : 5 000,00 € TTC	ECOLE SUPERIEURE DE PUBLICITE DE BORDEAUX – Bordeaux (33)	Vincent BESNARD
N° 58 06/03/26	Signature d'une convention de partenariat pour d'une part, l'organisation de cours de théâtre afin de développer les liens entre théâtre et art-science chez les enfants, les mercredis hors vacances scolaires, et de stages de théâtre et de restitutions du 22 au 24/10/2025, du 09 au 11/02, du 07 au 09/04, du 06 au 09/07/2026 et d'autre part, la mise à disposition de l'auditorium ainsi que du matériel son et lumière du Forum des Arts et de la Culture. Les « théâtrales », restitutions des ateliers sous forme de spectacles seront organisées du 16 au 26/06/2026. Les ateliers donnés à l'école Notre Dame Sévigné donneront leur représentation en juin 2026.	LES ARTS SCENIQUES TALENCAIS – Talence (33)	Vincent BESNARD
N° 59 06/03/26	Signature d'une convention de partenariat pour l'organisation d'une masterclass à destination des élèves de l'Ecole Municipale de Musique et de Danse. Montant de la prestation : 400,00 € TTC	M. ROSBACH – Jouhe (39)	Vincent BESNARD
N° 60 06/03/26	Location de l'église de la Sainte Famille pour l'organisation du concert des orchestres d'harmonies le 31/03/2026. Montant de la location : 250,00 € TTC	PAROISSE DE TALENCE – Talence	Vincent BESNARD
N° 61 09/03/26	Délivrance d'une concession pour une durée de 50 ans à compter du 09/03/2026 soit une parcelle de terrain du cimetière communal située Cimetière ancien, Série 5 n° 23M, d'une superficie	Mme et M. LAGRANGE – Villenave d'Ornon (33)	Jeanne SALLET

	totale de 2,65 m ² soit 3,01 x 0,88 m pour la somme de 2 461,85 € (soit 1 641,23 € pour la Ville et 820,62 € pour le CCAS).		
N° 62 10/03/26	Mise à disposition de locaux à titre gracieux au sein d'une part, de la médiathèque Castagnéra pour un échange avec une autrice autour de son dernier essai « Il velo / Le Voile », à destination du public adulte, et d'autre part, au sein du Forum des Arts et de la Culture pour des rencontres et projections, le 25/04/2026 dans le cadre du festival FFILI.	ASSOCIATION NOTRE ITALIE – Talence (33)	Vincent BESNARD
N° 63 10/03/26	Passation d'avenants aux accord-cadres suivants afin de corriger une erreur matérielle manifeste concernant la formule de révision des prix apparaissant inapplicable, car altérant l'équilibre économique desdits accords-cadres : - Marché n° 25-01-1 « Maintenance, vérification, renouvellement et installation de systèmes d'alarme incendie » - Marché n° 25-01-2 « Maintenance, vérification, renouvellement et installation de systèmes d'extinction : extincteurs, Robinets Incendie Armés (RIA) » - Marché n° 25-01-3 « Maintenance, vérification, renouvellement et installation de systèmes de désenfumage » - Marché n° 25-01-4 « Maintenance, vérification, renouvellement et installation de blocs autonomes d'éclairage de sécurité »	SAS EI JP FAUCHE MAINTENANCE AQUITAINE – Pessac (33) SAS EUROFEU SERVICES Senonches (28) SNC ESSEMES SERVICES – Yvrac (33) SAS EI JP FAUCHE MAINTENANCE AQUITAINE – Pessac (33)	Emmanuel SALLABERRY
N° 64 10/03/26	Conclusion d'un nouveau marché de maintenance de la machine à mise sous pli pour une durée allant de la date de notification au 04/03/2027, renouvelable tacitement deux fois un an soit jusqu'au 04/03/2029. Montant de la dépense annuelle : 1 053,36 € TTC	SA QUADIENT France – Rueil Malmaison (92)	François JESTIN
N° 65 10/03/26	Signature d'une convention afin de permettre l'utilisation du Parc Peixotto du 29/04 au 20/05/2026 et la salle Léo Lagrange du 08 au 16/05/2026 dans le cadre de l'organisation du Mai Talençais programmée du 29/04 au 20/05/2026.	ASSOCIATION TALENCE EVENEMENTS – Talence (33)	Emmanuel SALLABERRY
N° 66 12/03/26	Signature d'une convention de prêt de matériel scénique, pour une valeur de 23 976,64 € du 01 au 07/04/2026 dans le cadre	INSTITUT DEPARTEMENTAL DE DEVELOPPEMENT	Vincent BESNARD

	de la programmation du spectacle « Fidji » le 03/04/2026.	ARTISTIQUE ET CULTUREL (IDDAC) – Bègles (33)	
N° 67 12/03/26	Passation d'un contrat de cession pour les représentations du spectacle « Malis, la vieille femme et la joie » programmé le 23/04/2026 pour les scolaires, puis le 24/04/2026 pour les scolaires et le tout public et la mise à disposition de la salle polyvalente ainsi que le matériel son et lumière du Dôme. Montant des prestations : 4 257,40 € net de TVA	COMPAGNIE L'AURORE – Bordeaux (33)	Vincent BESNARD
N° 68 12/03/26	Souscription du marché de maîtrise d'œuvre relatif à la réutilisation du Forum des Arts et de la Culture (FAC) en pôle des arts et des sciences intégrant un planétarium pour une durée estimée de 42 mois à compter de la date précisée dans l'ordre de service de démarrage des prestations jusqu'au terme de l'année de parfait achèvement.	Groupement conjoint : SAS MOON SAFARI (architecte mandataire) – Bordeaux (33) CARDIN JULIEN (architecte associé) – Montréal (QUEBEC) SAS GROUPE CETAB (études thermiques, fluides, énergétique, VRD, structures, performances environnementales, économie de la construction) – Bordeaux (33) SARL idB ACOUSTIQUE (études techniques acoustiques) – Pessac (33) CREO (scénographie) – Montréal (QUEBEC)	Emmanuel SALLABERRY
N° 69 12/03/26	Souscription de l'accord-cadre à marchés subséquents relatif à l'acquisition des équipements techniques pour un planétarium pour une durée ferme de 4 ans à compter de sa date de notification. Montant maximum : 3 500 000,00 € HT	RSA COSMOS – Sorbiers (42)	Emmanuel SALLABERRY

Le conseil prend acte de ces décisions ». Reçu en Préfecture le 31/03/2026

N° 3 – Régime indemnitaire des élus – Indemnités de base

N° 4 – Régime indemnitaire des élus – Majoration des indemnités de base

M. LE MAIRE : Je vais peut-être vous proposer si vous le souhaitez comme la dernière fois de voir la 3 et la 4, ce qui n'empêche pas les votes séparés puisque le 4 permet de majorer.

Vous indiquer que les montants distribués à l'ensemble des élus, quelle que soit leur fonction, sont strictement identiques en nombre et à ceux qui étaient proposés sur le mandat précédent. Et enfin que le numéro 4, vous le savez, permet si on le souhaite – ce qui est le cas de la majorité – de majorer compte tenu de notre statut.

Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas. Quels sont vos votes, s'il vous plaît ?

Mme RAMI : Alors pour la 3, c'est une abstention.

M. LE MAIRE : D'accord.

Mme RAMI : Pour la 4, c'est un contre.

M. LE MAIRE : Très bien. Et l'ensemble du groupe majoritaire vote pour l'ensemble des deux délibérations. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose :

« Considérant que pour une commune de 46 338 habitants (population de la Ville de Talence au début de ce mandat), le taux de l'indemnité de fonction du Maire est fixé, de droit, à 90 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (indice brut 1027).

Considérant également que le taux maximal de l'indemnité de fonction d'un adjoint et d'un conseiller municipal titulaire d'une délégation, est fixé, au maximum, à 33 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (indice brut 1027).

Considérant que l'enveloppe maximale autorisée est égale à 90 % de l'indice brut terminal de la fonction publique (indice brut 1027) pour le Maire et à 33 % du même indice multiplié par le nombre maximal théorique d'adjoints (16).

Je vous propose ainsi de fixer, à compter du 1^{er} avril 2026, conformément aux articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du Code général des collectivités territoriales, les taux des indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux comme il suit :

			Indemnité de fonction de base	
			%	Montant
SALLABERRY	Emmanuel	Maire	90,00%	3 699,47 €
FABRE-TABOURIN	Frederique	1ère adjointe au Maire	29,70%	1 220,82 €
JESTIN	Francois	2ème adjoint au Maire	29,70%	1 220,82 €
SALLET	Jeanne	3ème adjointe au Maire	29,70%	1 220,82 €
BESNARD	Vincent	4ème adjoint au Maire	21,20%	871,43 €
RONDEAU	Sophie	5ème adjointe au Maire	29,70%	1 220,82 €
GIRON	Charley	6ème adjoint au Maire	21,20%	871,43 €
DESIRE	Stéphanie	7ème adjointe au Maire	21,20%	871,43 €
ERCHOUK	Salem	8ème adjoint au Maire	21,20%	871,43 €
BALLIGAND	Isabelle	9ème adjointe au Maire	21,20%	871,43 €
FARGUES	Frederic	10ème adjoint au Maire	21,20%	871,43 €
ARZOINE	Marie	11ème adjointe au Maire	21,20%	871,43 €
COLDEFY	Mathieu	12ème adjoint au Maire	21,20%	871,43 €
BARBON	Rachel	13ème adjointe au Maire	21,20%	871,43 €
JOYON	Mathieu	14ème adjoint au Maire	21,20%	871,43 €
CHABBAT	Chantal	Conseillère municipale déléguée	3,15%	129,48 €
CHADEBOST	Jacqueline	Conseillère municipale déléguée	3,15%	129,48 €
CASTAGNERA	Laurent Pierre	Conseiller municipal délégué	9,50%	390,50 €
DE LA BIGNE	Philippe	Conseiller municipal délégué	9,50%	390,50 €
DELBREL	Arnaud	Conseiller municipal délégué	9,50%	390,50 €
GELLY	Frédérique	Conseillère municipale déléguée	9,50%	390,50 €
HANOTIN	Guillaume	Conseiller municipal délégué	9,50%	390,50 €
KASDORF	Idriss	Conseillère municipale déléguée	9,50%	390,50 €
LAROSE	Jean Francois	Conseiller municipal délégué	9,50%	390,50 €
MICOINE	Helene	Conseillère municipale déléguée	9,50%	390,50 €
BARRAQUE GARAT	Emmanuelle	Conseillère municipale déléguée	7,30%	300,07 €
COSTAGLIOLI	Patricia	Conseillère municipale déléguée	7,30%	300,07 €
DELLAC	Florian	Conseiller municipal délégué	7,30%	300,07 €
GROSTEFAN	Assia	Conseillère municipale déléguée	7,30%	300,07 €
KEREBEL	Sébastien	Conseiller municipal délégué	7,30%	300,07 €
LAFITE	Laurence	Conseillère municipale déléguée	7,30%	300,07 €
LEFEVRE	Hervé	Conseiller municipal délégué	7,30%	300,07 €
MAYNADIER	Lucie	Conseillère municipale déléguée	7,30%	300,07 €
MENET	Cyril	Conseiller municipal délégué	7,30%	300,07 €
PEIRO	Dominique	Conseillère municipale déléguée	7,30%	300,07 €
CAZABONNE	Alain	Conseiller municipal	0,00%	0,00 €
RAMI	Isabelle	Conseillère municipale	3,65%	150,03 €
FERNANDEZ	Andréa	Conseiller municipal	3,65%	150,03 €
POUYE	Aminata	Conseillère municipale	3,65%	150,03 €
BIMBOIRE	David	Conseiller municipal	3,65%	150,03 €
LAHAYE	Anne Sophie	Conseillère municipale	3,65%	150,03 €
BOUDINAR	Oussama	Conseiller municipal	3,65%	150,03 €
ROUE	Hélène	Conseillère municipale	3,65%	150,03 €
TOTAL			601,65%	24 730,94 €

Les majorations pouvant être votées au titre de la dotation de solidarité urbaine et de commune siège des bureaux centralisateurs du canton prévues à l'article L.2123-22 du Code général des collectivités territoriales feront l'objet d'une délibération distincte présentée au cours de cette même séance du conseil municipal.

Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice. »

ADOpte PAR 35 VOIX POUR

7 ABSTENTIONS (M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme POUYE, Mme ROUÉ,
M. BOUDINAR, Mme LAHAYE, M. FERNANDEZ – Vivons Talence)

Reçu en Préfecture le 31/03/2026

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose :

« Après avoir déterminé le montant de l'indemnité de base allouée aux membres du conseil municipal, il appartient désormais au conseil de se prononcer sur les majorations pouvant être appliquées. En effet, au titre des dispositions de l'article L.2123-22 du Code général des collectivités territoriales, la ville de Talence entre dans plusieurs cas d'ouverture de majoration de l'indemnité de base :

- En tant que commune bénéficiaire de la DSU, et pour une population de la strate de celle de Talence, l'indemnité de base peut être majorée dans la limite de :
 - o 22,22 % pour les indemnités du Maire
 - o 33,33 % pour les indemnités des adjoints et conseillers municipaux délégués

- En tant que commune siège des bureaux centralisateurs de canton, la majoration est fixée à 15 % maximum de l'indemnité de base.

Ces indemnités étant cumulables, il est proposé d'appliquer les majorations indiquées aux indemnités de base votées précédemment.

Ceci étant exposé, il est vous demandé, conformément au tableau ci-dessous, de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante, en majorant l'indemnité de base du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués :

			Indemnité de fonction de base		Majoration DSU	Majoration chef lieu de canton	Indemnité totale
			%	Montant			
SALLABERRY	Emmanuel	Maire	90,00%	3 699,47 €	822,10 €	554,92 €	5 076,49 €
FABRE-TABOURIN	Frederique	1ère adjointe au Maire	29,70%	1 220,82 €	406,94 €	183,12 €	1 810,89 €
JESTIN	Francois	2ème adjoint au Maire	29,70%	1 220,82 €	406,94 €	183,12 €	1 810,89 €
SALLET	Jeanne	3ème adjointe au Maire	29,70%	1 220,82 €	406,94 €	183,12 €	1 810,89 €
BESNARD	Vincent	4ème adjoint au Maire	21,20%	871,43 €	290,48 €	130,71 €	1 292,62 €
RONDEAU	Sophie	5ème adjointe au Maire	29,70%	1 220,82 €	406,94 €	183,12 €	1 810,89 €
GIRON	Charley	6ème adjoint au Maire	21,20%	871,43 €	290,48 €	130,71 €	1 292,62 €
DESIRE	Stéphanie	7ème adjointe au Maire	21,20%	871,43 €	290,48 €	130,71 €	1 292,62 €
ERCHOUK	Salem	8ème adjoint au Maire	21,20%	871,43 €	290,48 €	130,71 €	1 292,62 €
BALLIGAND	Isabelle	9ème adjointe au Maire	21,20%	871,43 €	290,48 €	130,71 €	1 292,62 €
FARGUES	Frederic	10ème adjoint au Maire	21,20%	871,43 €	290,48 €	130,71 €	1 292,62 €
ARZOINE	Marie	11ème adjointe au Maire	21,20%	871,43 €	290,48 €	130,71 €	1 292,62 €
COLDEFY	Mathieu	12ème adjoint au Maire	21,20%	871,43 €	290,48 €	130,71 €	1 292,62 €
BARBON	Rachel	13ème adjointe au Maire	21,20%	871,43 €	290,48 €	130,71 €	1 292,62 €
JOYON	Mathieu	14ème adjoint au Maire	21,20%	871,43 €	290,48 €	130,71 €	1 292,62 €
CHABBAT	Chantal	Conseillère municipale déléguée	3,15%	129,48 €	43,16 €	19,42 €	192,06 €
CHADEBOST	Jacqueline	Conseillère municipale déléguée	3,15%	129,48 €	43,16 €	19,42 €	192,06 €
CASTAGNERA	Laurent Pierre	Conseiller municipal délégué	9,50%	390,50 €	130,17 €	58,57 €	579,24 €
DE LA BIGNE	Philippe	Conseiller municipal délégué	9,50%	390,50 €	130,17 €	58,57 €	579,24 €
DELBREL	Arnaud	Conseiller municipal délégué	9,50%	390,50 €	130,17 €	58,57 €	579,24 €
GELLY	Frédérique	Conseillère municipale déléguée	9,50%	390,50 €	130,17 €	58,57 €	579,24 €
HANOTIN	Guillaume	Conseiller municipal délégué	9,50%	390,50 €	130,17 €	58,57 €	579,24 €
KASDORF	Idriss	Conseillère municipale déléguée	9,50%	390,50 €	130,17 €	58,57 €	579,24 €
LAROSE	Jean Francois	Conseiller municipal délégué	9,50%	390,50 €	130,17 €	58,57 €	579,24 €
MICOINE	Helene	Conseillère municipale déléguée	9,50%	390,50 €	130,17 €	58,57 €	579,24 €
BARRAQUE GARAT	Emmanuelle	Conseillère municipale déléguée	7,30%	300,07 €	100,02 €	45,01 €	445,10 €
COSTAGLIOLI	Patricia	Conseillère municipale déléguée	7,30%	300,07 €	100,02 €	45,01 €	445,10 €
DELLAC	Florian	Conseiller municipal délégué	7,30%	300,07 €	100,02 €	45,01 €	445,10 €
GROSTEFAN	Assia	Conseillère municipale déléguée	7,30%	300,07 €	100,02 €	45,01 €	445,10 €
KERBEL	Sébastien	Conseiller municipal délégué	7,30%	300,07 €	100,02 €	45,01 €	445,10 €
LAFITE	Laurence	Conseillère municipale déléguée	7,30%	300,07 €	100,02 €	45,01 €	445,10 €
LEFEVRE	Hervé	Conseiller municipal délégué	7,30%	300,07 €	100,02 €	45,01 €	445,10 €
MAYNADIER	Lucie	Conseillère municipale déléguée	7,30%	300,07 €	100,02 €	45,01 €	445,10 €
MENET	Cyril	Conseiller municipal délégué	7,30%	300,07 €	100,02 €	45,01 €	445,10 €
PEIRO	Dominique	Conseillère municipale déléguée	7,30%	300,07 €	100,02 €	45,01 €	445,10 €
CAZABONNE	Alain	Conseiller municipal	0,00%	0,00 €			0,00 €
RAMI	Isabelle	Conseillère municipale	3,65%	150,03 €			150,03 €
FERNANDEZ	Andréa	Conseiller municipal	3,65%	150,03 €			150,03 €
POUYE	Aminata	Conseillère municipale	3,65%	150,03 €			150,03 €
BIMBOIRE	David	Conseiller municipal	3,65%	150,03 €			150,03 €
LAHAYE	Anne Sophie	Conseillère municipale	3,65%	150,03 €			150,03 €
BOUDINAR	Oussama	Conseiller municipal	3,65%	150,03 €			150,03 €
ROUE	Hélène	Conseillère municipale	3,65%	150,03 €			150,03 €
TOTAL			601,65%	24 730,94 €	7 482,52 €	3 552,11 €	35 765,57 €

Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice. »

ADOpte PAR 35 VOIX POUR

7 VOIX CONTRE (M. BIMBOIRE, Mme RAMI, Mme POUYE, Mme ROUÉ,
M. BOUDINAR, Mme LAHAYE, M. FERNANDEZ)

Reçu en Préfecture le 31/03/2026

N° 5 – État annuel des indemnités des membres du Conseil municipal – Point d'information

M. LE MAIRE : Oui, alors il n'y a pas de chose particulière. Vous savez que – et, je trouve que c'est plutôt une bonne chose – Talence fait partie des rares collectivités, y compris EPCI, qui font un état global.

Une petite modification par rapport à auparavant : nous avons ajouté une colonne qui s'appelle « versées par d'autres collectivités », ce qui concerne notamment les élus métropolitains et ce qui concernait Mme QUELIER pour la partie conseil départemental.

Avez-vous des remarques ? Je n'en vois pas, donc je vous propose de prendre acte de ce rapport. Vous êtes favorables ? À l'unanimité. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose :

« L'article L. 2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales issu de la loi Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 rend obligatoire l'établissement d'un état annuel de l'ensemble des indemnités de toute nature dont bénéficie les élus siégeant au sein du Conseil municipal.

La communication de ces indemnités est ici présentée pour l'année 2025 en montant annuel brut.

Nom	Prénom	Mandat	Indemnités de fonction versées par la Ville	Remboursement de frais	Indemnités de fonction versées par d'autres collectivités
ALOY	Dorian	Conseiller municipal délégué	5 341,20 €		
BALLIGAND	Isabelle Giselle	Conseiller municipal délégué	6 950,88 €	230,60 €	
BARDIN	Christian	Conseiller municipal	1 800,36 €		
BESNARD	Vincent	Adjoint au Maire	15 511,44 €		
BIMBOIRE	David	Conseiller municipal	1 800,36 €		
BONNIN	Jean Jacques	Adjoint au Maire	15 511,44 €		
BONORON	Simone	Conseiller municipal	1 800,36 €		13 811,40 €
CASTAGNERA	Daniele	Adjoint au Maire	15 511,44 €		
CAZABONNE	Alain	Conseiller municipal	0,00 €		13 811,40 €
CHABBAT	Chantal	Adjoint au Maire	15 511,44 €		
CHADEBOST	Jacqueline	Adjoint au Maire	15 511,44 €		
COLDEFY	Mathieu	Adjoint au Maire	15 511,44 €		
DE MARCO	Monique	Conseiller municipal	1 800,36 €		
DELGADO	Stephane	Conseiller municipal délégué	6 950,88 €	262,00 €	
DESGUERS	Josiane	Conseiller municipal délégué	5 341,20 €		
ERCHOUK	Salem	Adjoint au Maire	15 511,44 €		
FABRE-TABOURIN	Frederique	Première adjointe au Maire	21 730,68 €		
FARGUES	Frederic	Adjoint au Maire	15 511,44 €		
GARRIGUES	Guillaume	Conseiller municipal délégué	2 304,60 €		13 811,40 €
GIRON	Charley	Adjoint au Maire	15 511,44 €		
GRESLARD NEDELEC	Denise	Conseiller municipal	1 800,36 €		
HANOTIN	Guillaume	Conseiller municipal délégué	2 316,96 €		
HELBIG	Fabienne	Conseiller municipal délégué	2 304,60 €		13 811,40 €
IRIART	Dominique	Conseiller municipal délégué	6 950,88 €		12 765,60 €
JEAN	Gérald	Conseiller municipal délégué	5 341,20 €		
JESTIN	Francois	Adjoint au Maire	21 730,68 €		
JOLIOT	Xavier	Conseiller municipal	1 800,36 €		
JOYON	Mathieu	Adjoint au Maire	15 511,44 €		
LAROSE	Jean Francois	Conseiller municipal délégué	6 950,88 €		
LARTIGUES	Noelle	Conseiller municipal délégué	5 341,20 €		
LUDLOW	Jenny	Conseiller municipal délégué	5 341,20 €		
MADRID	Isabel	Adjoint au Maire	15 511,44 €		
MICOINE	Helene	Conseiller municipal délégué	6 950,88 €		
PENE	Christian	Conseiller municipal délégué	6 950,88 €		
PEYRELONGUE	Olivier	Conseiller municipal	1 800,36 €		
QUELIER	Christine	Conseiller municipal	1 800,36 €		34 528,32 €
RAMI	Isabelle	Conseiller municipal	1 800,36 €		22 394,16 €
RONDEAU	Sophie	Adjoint au Maire	21 730,68 €	120,00 €	
ROSAY	Petra	Conseiller municipal	1 800,36 €		
SALLABERRY	Emmanuel	Maire	60 917,88 €	7 982,22 €	22 394,16 €
SALLET	Jeanne	Adjoint au Maire	21 730,68 €		
SERRANO UZAC	Brigitte	Conseiller municipal délégué	5 341,20 €		
THOMAS-PITOT	Laetitia	Adjoint au Maire	15 511,44 €		

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, prendre acte de l'état annuel des indemnités des élus municipaux. »

Le Conseil Municipal prend acte à l'unanimité de l'état annuel des indemnités des élus municipaux.
Reçu en Préfecture le 31/03/2026

N° 6 – Délégations et représentations du Conseil Municipal

M. LE MAIRE : Alors, il vous a été transmis l'ensemble des éléments.

Vous indiquer que pour les représentations extérieures, conformément aux réglementations qui nous ont été calculées par la direction juridique, si on devait appliquer unilatéralement – ce qui n'est pas le cas dans toutes les délibérations – la proportionnelle au plus fort reste :

- De 1 à 3 sièges : ne permettrait pas un siège pour l'opposition ;
- De 4 à 9 : Un siège ;
- Et plus de 10 sièges : Deux pour l'opposition.

Et la proportionnelle est une obligation seulement pour les commissions municipales et certains organismes spécifiquement visés. Et pour les organisations extérieures, la proportionnelle n'est pas imposée et donc la présence de l'opposition dépend des choix politiques locaux sous le contrôle du juge administratif.

Nous avons repris à peu de chose près la quasi-totalité de l'ensemble des représentations et des poids, indépendamment du résultat électoral du 15 mars dernier.

Je vais vous demander si vous avez des questions et si après vous avez des noms à me donner, s'il vous plaît. Je vais peut-être prendre d'abord les questions si vous en avez ou des remarques. Je n'en vois pas. Je vais donc vous demander le nom pour l'association de jumelage Talence Alcalá de Henares.

Mme RAMI : Anne-Sophie LAHAYE.

M. LE MAIRE : Très bien. Vous avez les noms de la majorité ou pas ?

Mme RAMI : Non.

M. LE MAIRE : Non, donc je vais vous les donner. Vous les aurez à chaque fois, mais je vais vous les redonner :

M. BESNARD, M. COLDEFY, M. LAROSE, Mme CHABBAT, LAFITE, COSTAGLIOLI, Laurent-Pierre CASTAGNÉRA et Assia GROSTEFAN.

Pour Talence Evénements : avec Mme GELLY, ARZOINE, BARBON, COLDEFY et BESNARD. Un élu, s'il vous plaît.

Mme RAMI : Isabelle RAMI.

M. LE MAIRE : Pour l'association Arc Sud Développement, il s'agira de Mathieu COLDEFY et moi-même.

Pour Ludiloisirs, il s'agira en élus : Patricia COSTAGLIOLI, Jeanne SALLET, Rachel BARBON, Jean-François LAROSE pour les titulaires. Personnes qualifiées : Karine FONTANA, Marlène PARIS, Isabelle BROUAT, Gérald JEAN. Votre élu titulaire, s'il vous plaît ?

Mme RAMI : M. David BIMBOIRE.

M. LE MAIRE : Parfait. Et en personnalité qualifiée ?

Mme RAMI : M. Philippe GUILLEM.

M. LE MAIRE : M. Philippe ?

Mme RAMI : GUILLEM.

M. LE MAIRE : GUILLEM, parfait. Cyril MENET, Charley GIRON représenteront la ville au Marché Public d'Aquitaine.

François JESTIN, Alain CAZABONNE à Mix-Cité.

François JESTIN à France Médiation.

La Mission Locale des Graves, en plus de M. Mathieu COLDEFY, Salem ERCHOUK et Arnaud DELBREL. Pour l'assemblée générale, s'il vous plaît ?

Mme RAMI : Aminata POUYE.

M. LE MAIRE : Et au conseil d'administration ?

Mme RAMI : Aminata POUYE.

M. LE MAIRE : Avec MM. COLDEFY et ERCHOUK. Le secrétariat permanent sera assuré par M. Salem ERCHOUK.

Pour le PLIE, il s'agira de Salem ERCHOUK, Laurence LAFITE et moi-même.

Pour TISD, assemblée générale : Mathieu COLDEFY, Sébastien KEREBEL, sachant que Mathieu COLDEFY est le candidat pour le conseil d'administration et moi-même. Un élu pour l'assemblée générale, s'il vous plaît ?

Mme RAMI : Mme Hélène ROUÉ.

M. LE MAIRE : Parfait. Pour l'enfance jeunesse, pour le CAJ, il s'agit de Mme COSTAGLIOLI et de M. le Sénateur Alain CAZABONNE.

Sophie RONDEAU participera aux Jardins de Raba.

L'ADEM, il s'agit d'Alain CAZABONNE, Frédéric FARGUES et de moi-même. Les élus en charge du sport, Frédéric FARGUES. Mme Lucie MAYNADIER sera la représentante – ce qui est logique – dans tout un tas de sections sportives, sauf pour l'athlétisme où c'est M. DE LA BIGNE, ainsi que pour le badminton – on lui connaît cette passion du badminton – que Laurence LAFITE sera la suppléante de Lucie au tennis.

Cyril MENET, étant passionné d'escrime, il ira nous représenter au Gradignan Escrime, Alain CAZABONNE, qu'on ne présente plus, sur le football, Jean-François LAROSE sur la gymnastique, Sébastien KEREBEL sur le handball, Jean-François LAROSE et Frédéric FARGUES sur la belle section de la pétanque et enfin Mme MAYNADIER.

Mme Patricia COSTAGLIOLI nous représentera pour le prix « Isabelle ATTALI » auprès du LABRI. Pour la bourse « Innovations Talence Universités », il s'agira de Laurence LAFITE, Mathieu COLDEFY, Patricia COSTAGLIOLI et de moi-même. Ainsi que de ?

Mme RAMI : Isabelle RAMI.

M. LE MAIRE : Pour la bourse « Marc LABOURDETTE », Laurence LAFITE, Jeanne SALLET, Mathieu COLDEFY et moi-même. Et ?

Mme RAMI : Hélène ROUÉ.

M. LE MAIRE : Parfait. La bourse « Catherine VILLEGA », Cyril MENET, Jeanne SALLET, Vincent BESNARD, Emmanuel SALLABERRY. Et ?

Mme RAMI : David BIMBOIRE.

M. LE MAIRE : T'AS DE L'IDÉE, Patricia COSTAGLIOLI, Hervé LEFEVRE, Jean-François LAROSE, Laurence LAFITE, Isabelle BALLIGAND. Et ?

Mme RAMI : Anne-Sophie LAHAYE.

M. LE MAIRE : Pour la CLECT, il s'agira de M. Philippe DE LA BIGNE. M. Guillaume HANOTIN sera notre suppléant pour la commission régionale du patrimoine et de l'architecture.

Les contrats de concession, les titulaires seront Mme FABRE-TABOURIN, M. MENET, M. JESTIN, M. DE LA BIGNE. Et ?

Mme RAMI : Alors en titulaire, Isabelle RAMI.

M. LE MAIRE : Et en suppléant ?

Mme RAMI : Oussama BOUDINAR.

M. LE MAIRE : M. BOUDINAR aura également comme collègue en suppléant M. KEREBEL, Mme PEIRO et M. CASTAGNÉRA.

Mme RAMI : Pardon, excusez-moi, il y a eu une erreur sur le... C'est Oussama BOUDINAR le titulaire.

M. LE MAIRE : Et le suppléant ?

Mme RAMI : C'est moi.

M. LE MAIRE : Parfait. Pour L'Incubateur, M. ERCHOUK, Mme BALLIGAND, M. CASTAGNÉRA, Mme BARRAQUÉ-GARAT. Et ?

Mme RAMI : Isabelle RAMI.

M. LE MAIRE : Le collège Henri Brisson sera représenté par Frédérique GELLY et Patricia COSTAGLIOLI en suppléante.

Patricia COSTAGLIOLI s'occupera également du conseil de vie de campus de Talence.

M. Frédéric FARGUES au CA du CREPS de Talence.

Mme COSTAGLIOLI à l'ENSAM.

Mme COSTAGLIOLI et Mme LAFITE à l'école nationale supérieure d'ingénieurs en cognitive.

M. Laurent-Pierre CASTAGNÉRA, M. Philippe DE LA BIGNE seront les deux titulaires, là où Mme BALLIGAND et M. DELBREL seront les suppléants.

Pour Kastler, il s'agira de Jean-François LAROSE, Laurence LAFITE. Et ?

Mme RAMI : Andréa FERNANDEZ.

M. LE MAIRE : Et pour les suppléants, M. GIRON, Mme RONDEAU. Et ?

Mme RAMI : Anne-Sophie LAHAYE.

M. LE MAIRE : Merci. Le collège Victor Louis, Mme Patricia COSTAGLIOLI sera titulaire. Et en suppléant ?

Mme RAMI : Andréa FERNANDEZ.

M. LE MAIRE : Au lycée Victor Louis, Jean-François LAROSE. Et ?

Mme RAMI : Andréa FERNANDEZ.

M. LE MAIRE : Et pour l'école Notre Dame Sévigné, il s'agit de Mme CHADEBOST, qui va découvrir à cette occasion l'école. C'est ça.

Pour les écoles et pour les conseils d'école, Mme FABRE-TABOURIN découvrira aussi l'école Jean Jaurès.

Mme Emmanuelle... Non, c'est Mme Frédérique GELLY. Il y a une erreur, puisque ce n'est pas Emmanuelle, qui est un joli prénom par ailleurs.

Frédérique GELLY à l'école Gambetta maternelle et élémentaire.

Mme RONDEAU continuera à s'occuper d'Albert Camus, ainsi que de l'école élémentaire Joliot-Curie, pendant que Charley GIRON prendra en main notre représentation à la maternelle Joliot-Curie.

M. Jean-François LAROSE sera à l'école Georges Lasserre.

Mme SALLET au primaire Paul Lapie.

Mme Idrisse KASDORF à Maurice Ravel.

M. JESTIN à Saint-Exupéry.

À Michelet, M. DELBREL.

Et M. JESTIN à la maternelle Picasso.

Pour le PEDT, nous vous proposons donc deux représentants, aux côtés de moi-même, Mme SALLET et Mme KASDORF, M. BESNARD et Mme LAFITE.

Mme RAMI : Mme LAHAYE et M. FERNANDEZ.

M. LE MAIRE : Merci. Mme SALLET continuera de s'occuper du programme de réussite éducative.

Pour l'ASL, c'est M. Vincent BESNARD qui sera notre représentant.

M. COLDEFY au comité de gestion de l'IEM.

M. Alain CAZABONNE sera toujours en charge des questions de défense.

Pour le conseil médical, qui est une instance importante pour nos agents, Mme CHABBAT sera titulaire et Mme Dominique PEIRO suppléante. J'aurais voulu un nom de suppléant, s'il vous plaît.

Mme RAMI : Ah, pardon. Oussama BOUDINAR.

M. LE MAIRE : Merci. Et M. DE LA BIGNE et M. KEREBEL seront les titulaires et suppléants du deuxième collège avec une autre personne, s'il vous plaît.

Mme RAMI : C'est David, David BIMBOIRE.

M. LE MAIRE : Merci. Le dispositif « Carte jeune », Patricia COSTAGLIOLI sera titulaire. Qui sera en opposition ?

Mme RAMI : Anne-Sophie LAHAYE.

M. LE MAIRE : Merci. Mme CHADEBOST s'occupera du fonds solidarité logement.

Le GIP Bordeaux Médiation, François JESTIN.

Le fameux comité directeur du Jardin botanique, Mme Frédérique FABRE-TABOURIN, M. Guillaume HANOTIN, Mme Sophie RONDEAU, M. Mathieu COLDEFY, Mme Isabelle BALLIGAND. Et ?

Mme RAMI : Isabelle RAMI.

M. LE MAIRE : Le comité de pilotage sera constitué de Mme FABRE-TABOURIN, de Mme RONDEAU, de M. HANOTIN, de Mme BALLIGAND, du DGA en charge du pôle aménagement urbain durable et un membre de la cellule de coordination des projets.

Le conseil d'administration de la maison de retraite publique de Gardères, Monsieur... J'assurerai la présidence avec M. François JESTIN à mes côtés et un ou une élue d'opposition.

Mme RAMI : Isabelle RAMI.

M. LE MAIRE : Parfait. M. Jean-François LAROSE sera le représentant du conseil d'établissement et les personnalités qualifiées seront M. Jean KOMOROWSKI et M. Henri LEPERS.

Mme RONDEAU continuera d'être notre correspondante pour le réseau Energy Cities.

Le Réseau nature, Mme RONDEAU, Mme BALLIGAND.

La SPL La Fabrique De Bordeaux Métropole, Mme FABRE-TABOURIN.

Le SDEEG, il s'agira de Mme RONDEAU, M. KEREBEL et moi-même.

Et Mme RONDEAU sera l'interlocutrice pour les CEE.

Vous indiquer que Mme Frédérique GELLY ne prendra pas part au vote pour l'association Talence Evénements, M. JESTIN pour l'association Le Nautille, et Mme BARBON pour l'association Ludiloisirs.

Ceci étant exposé de façon la plus synthétique possible, est-ce que je peux avoir vos votes, s'il vous plaît ?

Mme RAMI : Pour.

M. LE MAIRE : Pour, à l'unanimité. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose :

« Conformément aux dispositions de l'article L 2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner les membres ci-après pour représenter le Conseil Municipal au sein des instances suivantes et ce, sans procéder, si vous en êtes d'accord, à un vote au scrutin secret (article L.2121-21 du C.G.C.T. : « le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations ... »)

ASSOCIATIONS

Culture

- ASSOCIATION DE JUMELAGE TALENCE ALCALA DE HENARES

- M. Vincent BESNARD
- M. Mathieu COLDEFY
- M. Jean-François LAROSE
- Mme Chantal CHABBAT
- Mme Laurence LAFITE
- Mme Patricia COSTAGLIOLI
- M. Laurent-Pierre CASTAGNÉRA
- Mme Assia GROSTEFAN
- Mme Anne-Sophie LAHAYE

- TALENCE EVENEMENTS

- Mme Frédérique GELLY
- Mme Marie ARZOINE
- Mme Rachel BARBON
- M. Mathieu COLDEFY
- M. Vincent BESNARD
- Mme Isabelle RAMI

- ASSOCIATION ARC SUD DEVELOPPEMENT

- M. Emmanuel SALLABERRY
- M. Mathieu COLDEFY

- ASSOCIATION LUDILOISIRS (Conseil d'administration)

Elus

- Mme Patricia COSTAGLIOLI
- Mme Jeanne SALLET
- Mme Rachel BARBON
- M. Jean-François LAROSE
- M. David BIMBOIRE

Personnalités qualifiées

- Mme Karine FONTANA
- Mme Marlène PARIS
- Mme Isabelle BROUAT
- M. Gérald JEAN
- M. Philippe GUILLEM

- ASSOCIATION MARCHES PUBLICS D'AQUITAINE

- M. Cyril MENET Titulaire
- M. Charley GIRON Suppléant

- CENTRE SOCIAL ET CULTUREL DE TALENCE-THOUARS – ASSOCIATION MIX-CITE

- M. François JESTIN
- M. Alain CAZABONNE

- FRANCE MEDIATION

- M. François JESTIN

- MISSION LOCALE DES GRAVES

Assemblée Générale

- M. Mathieu COLDEFY
- M. Salem ERCHOUK
- M. Arnaud DELBREL
- Mme Aminata POUYE

Conseil d'Administration

- M. Mathieu COLDEFY
- M. Salem ERCHOUK
- Mme Aminata POUYE

Secrétariat permanent

- M. Salem ERCHOUK

- PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI « PORTES DU SUD » - PLIE

- M. Emmanuel SALLABERRY
- Mme Laurence LAFITE
- M. Salem ERCHOUK

- TALENCE INNOVATION SUD DEVELOPPEMENT (Agence de Développement Economique et des Technologies)

Assemblée générale

- M. Emmanuel SALLABERRY
- M. Mathieu COLDEFY
- M. Sébastien KEREBEL
- Mme Hélène ROUÉ

Conseil d'Administration

- M. Mathieu COLDEFY

Enfance / Jeunesse

- CENTRE ANIMATION JEUNESSE

- M. Alain CAZABONNE
- Mme Patricia COSTAGLIOLI

Environnement / Cadre de vie

- ASSOCIATION LES JARDINS DE RABA

- Mme Sophie RONDEAU

Sport

- ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES EPREUVES COMBINEES ET DU MEETING INTERNATIONAL DE TALENCE – ADEM

- M. Emmanuel SALLABERRY
- M. Alain CAZABONNE
- M. Frédéric FARGUES

- ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS EN CHARGE DU SPORT

- M. Frédéric FARGUES

- UNION SPORTIVE TALENCE – ASSOCIATIONS

UNION SPORTIVE TALENCE ACROSPORT	Mme Lucie MAYNADIER Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE AIKIDO	Mme Lucie MAYNADIER Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE ATHLETISME	M. Philippe DE LA BIGNE Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE BADMINTON	M. Philippe DE LA BIGNE Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE BASKET	Mme Lucie MAYNADIER Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE BOXE	Mme Lucie MAYNADIER Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE CLUB DE TENNIS	Mme Lucie MAYNADIER Titulaire Mme Laurence LAFITE Suppléante
GRADIGNAN TALENCE ESCRIME	M. Cyril MENET Titulaire
FC TALENCE (anciennement Union sportive Talence Football)	M. Alain CAZABONNE Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE GYMNASTIQUE	M. Jean-François LAROSE Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE HANDBALL	M. Sébastien KEREBEL Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE JUDO	Mme Lucie MAYNADIER Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE KARATE	Mme Lucie MAYNADIER Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE PETANQUE	M. Jean-François LAROSE Titulaire M. Frédéric FARGUES Suppléant
UNION SPORTIVE TALENCE SHINTAIDO	Mme Lucie MAYNADIER Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE TENNIS DE TABLE	Mme Lucie MAYNADIER Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE VOLLEY-BALL	Mme Lucie MAYNADIER Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE PLONGEE – LE NAUTILE	Mme Lucie MAYNADIER Titulaire
ASSOCIATION VERTIGE (anciennement Union Sportive Talence Escalade Vertige)	Mme Lucie MAYNADIER Titulaire
UNION SPORTIVE TALENCE YOGA	Mme Lucie MAYNADIER Titulaire

BOURSES

- PRIX ISABELLE ATTALI – LE LABRI

- Mme Patricia COSTAGLIOLI

- BOURSE INNOVATION TALENCE-UNIVERSITE (Jury d'attribution)

- M. Emmanuel SALLABERRY
- Mme Patricia COSTAGLIOLI
- M. Mathieu COLDEFY
- Mme Laurence LAFITE
- Mme Isabelle RAMI

- BOURSE MARC LABOURDETTE (Jury d'attribution)

- M. Emmanuel SALLABERRY
- M. Mathieu COLDEFY
- Mme Jeanne SALLET
- Mme Laurence LAFITE
- Mme Hélène ROUÉ

- BOURSE CATHERINE VILLEGA (Jury d'attribution)

- M. Emmanuel SALLABERRY
- M. Vincent BESNARD
- Mme Jeanne SALLET
- M. Cyril MENET
- M. David BIMBOIRE

- T'AS DE L'IDEE

- Mme Patricia COSTAGLIOLI
- M. Hervé LEFEVRE
- M. Jean-François LAROSE
- Mme Laurence LAFITE
- Mme Isabelle BALLIGAND
- Mme Anne-Sophie LAHAYE

- CREPS DE TALENCE (Conseil d'Administration)

- M. Frédéric FARGUES

- ENSAM (Conseil d'Administration)

- Mme Patricia COSTAGLIOLI Suppléante

- ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'INGENIEURS EN COGNITIQUE

- Mme Patricia COSTAGLIOLI Titulaire
- Mme Laurence LAFITE Suppléante

- LYCEE HOTELIER DE GASCOGNE

- M. Laurent-Pierre CASTAGNÉRA Titulaire
- M. Philippe DE LA BIGNE Titulaire

- Mme Isabelle BALLIGAND Suppléante
- M. Arnaud DELBREL Suppléant

- LYCEE TECHNIQUE D'ETAT ALFRED KASTLER

- M. Jean-François LAROSE Titulaire
- Mme Laurence LAFITE Titulaire
- M. Andréa FERNANDEZ Titulaire

- M. Charley GIRON Suppléant
- Mme Sophie RONDEAU Suppléante
- Mme Anne-Sophie LAHAYE Suppléante

- COLLEGE VICTOR LOUIS

- Mme Patricia COSTAGLIOLI Titulaire
- M. Andréa FERNANDEZ Suppléant

- LYCEE VICTOR LOUIS

- M. Jean-François LAROSE Titulaire
- M. Andréa FERNANDEZ Suppléant

- ECOLE NOTRE-DAME SEVIGNE

- Mme Jacqueline CHADEBOST

- ELUS DELEGUES AU SEIN DES CONSEILS D'ECOLES

ECOLES	ELUS
Maternelle J. JAURES	Mme Frédérique FABRE-TABOURIN
Maternelle GAMBETTA	Mme Frédérique GELLY
Elémentaire GAMBETTA	Mme Frédérique GELLY
Maternelle A. CAMUS	Mme Sophie RONDEAU
Elémentaire A. CAMUS	Mme Sophie RONDEAU
Maternelle JOLIOT-CURIE	M. Charley GIRON
Elémentaire JOLIOT-CURIE	Mme Sophie RONDEAU
Maternelle G. LASSERRE	M. Jean-François LAROSE
Elémentaire G. LASSERRE	M. Jean-François LAROSE
Primaire P. LAPIE	Mme Jeanne SALLET
Primaire M. RAVEL	Mme Idrisse KASDORF
Maternelle SAINT-EXUPERY	M. François JESTIN
Elémentaire SAINT-EXUPERY	M. François JESTIN
Maternelle J. MICHELET	M. Arnaud DELBREL
Elémentaire J. MICHELET	M. Arnaud DELBREL
Maternelle P. PICASSO	M. François JESTIN

- PROJET EDUCATIF TERRITORIAL (Comité de pilotage)

- M. Emmanuel SALLABERRY
- Mme Jeanne SALLET
- Mme Idrisse KASDORF
- M. Vincent BESNARD
- Mme Laurence LAFITE
- Mme Anne-Sophie LAHAYE
- M. Andréa FERNANDEZ

- PROGRAMME REUSSITE EDUCATIVE

- Mme Jeanne SALLET

INSTANCES / ORGANISMES EXTERIEURS

- ASL ESPACE FORUM TALENCE (Association syndicale libre)

- M. Vincent BESNARD

- COMITE DE GESTION DE L'INSTITUT D'EDUCATION MOTRICE

- M. Mathieu COLDEFY

- CONSEILLER MUNICIPAL EN CHARGE DES QUESTIONS DE DEFENSE

- M. Alain CAZABONNE

- CONSEIL MEDICAL

- Mme Chantal CHABBAT	Titulaire
- Mme Dominique PEIRO	Suppléante
- M. Oussama BOUDINAR	Suppléant
- M. Philippe DE LA BIGNE	Titulaire
- M. Sébastien KEREBEL	Suppléant
- M. David BIMBOIRE	Suppléant

- CONFERENCE INTERCOMMUNALE - DISPOSITIF CARTE JEUNE

- Mme Patricia COSTAGLIOLI
- Mme Anne-Sophie LAHAYE Suppléante

- FOND SOLIDARITE LOGEMENT

- Mme Jacqueline CHADEBOST

- GIP BORDEAUX METROPOLE MEDIATION

- M. François JESTIN

- JARDIN BOTANIQUE

Comité directeur

- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN
- M. Guillaume HANOTIN
- Mme Sophie RONDEAU
- M. Mathieu COLDEFY
- Mme Isabelle BALLIGAND
- Mme Isabelle RAMI

Comité de pilotage

- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN
- Mme Sophie RONDEAU
- M. Guillaume HANOTIN
- Mme Isabelle BALLIGAND
- DGA en charge du Pôle Aménagement Urbain Durable
- Un membre de la cellule coordination projet

- MAISON DE RETRAITE PUBLIQUE GARDERES

Conseil d'Administration

- M. Emmanuel SALLABERRY Président
- M. François JESTIN
- Mme Isabelle RAMI

Conseil d'Etablissement

- M. Jean-François LAROSE

Personnalités qualifiées

- M. Jean KOMOROWSKI
- M. Henri LEPERS

- RESEAU ENERGY CITIES (Correspondant)

- Mme Sophie RONDEAU

- RESEAU NATURE (Correspondants)

- Mme Sophie RONDEAU
- Mme Isabelle BALLIGAND

- SPL « LA FABRIQUE DE BORDEAUX METROPOLE »

- Mme Frédérique FABRE-TABOURIN

- SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES ET D'ENVIRONNEMENT DE LA GIRONDE

- M. Emmanuel SALLABERRY
- Mme Sophie RONDEAU
- M. Sébastien KEREBEL

- Mme Sophie RONDEAU Interlocuteur pour les CEE

ADOPTE PAR 43 VOIX POUR

Sauf pour :

- TALENCE EVENEMENTS :
42 VOIX POUR
1 NE PREND PAS PART AU VOTE (Mme GELLY – Talence Ensemble)

- UNION SPORTIVE TALENCE PLONGEE – LE NAUTILE :
42 VOIX POUR
1 NE PREND PAS PART AU VOTE (M. JESTIN – Talence Ensemble)
 - ASSOCIATION LUDILOISIRS (Conseil d'administration)
42 VOIX POUR
1 NE PREND PAS PART AU VOTE (Mme BARBON – Talence Ensemble)
- Reçu en Préfecture le 31/03/2026

N° 7 – Élection des membres du Conseil Municipal de Talence au sein d'une Commission d'Appel d'Offres spécifique dénommée « Équipements structurants »

M. LE MAIRE : Il faudra vous préciser que la CAO spécifique portera le nom d'« Équipements structurants ». L'objet de la délibération est donc complété comme suit : « *Élection des membres du conseil municipal de Talence au sein d'une CAO spécifique, dénommée « Équipements structurants ».* » Je voudrais d'abord vous demander si vous êtes OK pour ne pas procéder à un vote à bulletin secret. Pour laquelle ? Pour les nominations, vous étiez d'accord pour ne pas demander un vote par contingence, sinon on peut préparer des pique-niques. Vous êtes d'accord pour ne pas voter pour la précédente à bulletin secret sur la représentation ? Merci. Pour la CAO spécifique, pas de vote à bulletin secret, cela va à tout le monde ? Merci beaucoup.

Cette CAO spécifique s'occupera donc de Camus, de la cuisine centrale, du Grand Peixotto-Margaut, du Château des Arts, du Planétarium, de la salle polyvalente et de diffusion, de la construction de la salle de gymnastique et d'un nouvel espace dédié aux associations.

Vous indiquer que les titulaires seront M. JESTIN, Mme FABRE-TABOURIN, Mme RONDEAU, M. MENET, Mme LAHAYE pour proposer pour le conseil... le groupe d'opposition, pardon, et M. BESNARD, Mme SALLET, M. FARGUES, Mme KASDORF et M. BOUDINAR pour le groupe d'opposition. Oui, ça y est, je l'ai dit. Oui, « Équipements structurants », je l'ai dit. Des questions ? Je n'en vois pas. Est-ce que je peux avoir vos votes, s'il vous plaît ?

Mme RAMI : Pour.

M. LE MAIRE : Pour, à l'unanimité. Je vous remercie.

DÉLIBÉRATION

Monsieur le Maire expose :

« Je vous rappelle que, par délibération du 21 mars 2026, enregistrée en Préfecture le 23 mars 2026, vous avez pris acte, après délibéré, de la composition de la Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent, qui se réunit périodiquement, en fonction des besoins.

Or, le Code Général des Collectivités Territoriales n'interdisant pas d'instituer plusieurs commissions d'appel d'offres, conformément au principe constitutionnel de libre administration des collectivités territoriales, et compte tenu du caractère structurant de certains équipements pour la Ville, je vous propose de constituer une Commission d'Appel d'Offres ad hoc, propre aux opérations suivantes :

- Réhabilitation du groupe scolaire Albert Camus
- Construction d'une cuisine centrale
- Grand Peixotto Margaut
- Création d'un établissement d'enseignement artistique - Réhabilitation et extension du Château des Arts
- Réutilisation du Forum des Arts et de la Culture en Pôle des Arts et des Sciences intégrant un planétarium.
- Construction d'une salle polyvalente/de diffusion
- Construction d'une salle de gymnastique
- Construction d'un espace dédié aux associations

Conformément à l'article L. 1411-5 de ce même code, ladite commission est composée de :

- l'autorité habilitée à signer les marchés ou son représentant, président
- cinq membres titulaires et cinq membres suppléants de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Ces derniers siégeront au sein de cette Commission d'Appel d'Offres spécifique dénommée « Equipements structurants », dont j'assurerai la présidence (ou mon représentant), en tant qu'autorité habilitée à signer les marchés publics concernés.

Je vous propose, si vous en êtes d'accord, de ne pas procéder au scrutin secret, comme le prévoit expressément l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales sous réserve de l'accord unanime de l'ensemble du conseil municipal.

Suite à l'accord unanime du Conseil municipal, il est procédé, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres de cette Commission d'Appel d'Offres spécifique dénommée « Equipements structurants ».

La liste suivante est déposée :

La liste « Commission d'Appel d'Offres spécifique dénommée « Equipements structurants » présente :

M. François JESTIN	titulaire
Mme Frédérique FABRE-TABOURIN	titulaire
Mme Sophie RONDEAU	titulaire
M. Cyril MENET	titulaire
Mme Anne-Sophie LAHAYE	titulaire

Et

M. Vincent BESNARD	suppléant
Mme Jeanne SALLET	suppléante
M. Frédéric FARGUES	suppléant
Mme Idrisse KASDORF	suppléante
M. Oussama BOUDINAR	suppléant

Il est procédé au vote.

La liste obtient 43 voix.

A la suite de l'attribution des sièges de quotient et des sièges de reste, sont élus les titulaires et suppléants suivants au sein de cette commission d'appel d'offres spécifique :

M. François JESTIN	titulaire
Mme Frédérique FABRE-TABOURIN	titulaire
Mme Sophie RONDEAU	titulaire
M. Cyril MENET	titulaire
Mme Anne-Sophie LAHAYE	titulaire

Et

M. Vincent BESNARD	suppléant
Mme Jeanne SALLET	suppléante
M. Frédéric FARGUES	suppléant
Mme Idrisse KASDORF	suppléante
M. Oussama BOUDINAR	suppléant

En outre, pourront participer avec voix consultative aux réunions de cette commission :

- le comptable de la collectivité et un représentant du ministre chargé de la concurrence, lorsqu'ils y seront invités par le président de la commission,
- des personnalités ou un ou plusieurs agents de la collectivité, lorsqu'ils y seront désignés par le président de la commission en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet du marché.

Enfin, les textes applicables aux marchés publics ne comportant que peu de dispositions spécifiques à la Commission d'Appel d'Offres, il appartient à la Ville de définir elle-même les règles de fonctionnement de ses commissions, dans le respect des dispositions du Code général des collectivités territoriales, sur notamment :

- les modalités de convocation et de réunion de ses membres,
- le remplacement de ses membres en cas d'empêchement définitif.

Ainsi, dans un souci de sécurisation des décisions que la Commission d'Appel d'Offres spécifique dénommée « Equipements structurants » est amenée à prendre, je vous propose de bien vouloir adopter, après délibéré, le règlement intérieur joint relatif à son fonctionnement. »

ADOpte PAR 43 VOIX POUR

N° 8 – Convention d'objectifs Association Festival ODP #11 Édition 2026

M. LE MAIRE : Oui très fier de vous présenter cette délibération pour la onzième, déjà, édition du festival ODP, qui aura lieu, vous le savez, du 11 au 14 juin au sein du parc Peixotto, au sein du Grand Peixotto-Margaut, d'ailleurs, maintenant.

Vous rappeler quelques chiffres de la précédente édition 2025. D'abord, ce sont 30 000 personnes, en vous souvenant que l'an dernier, les conditions météorologiques avaient été particulièrement compliquées, que l'ensemble des personnes qui ont contribué ont permis de rapporter directement, je passe tout ce qui est contributions indirectes et postérieures, plus de 65 000 € pour l'association pour les enfants des pupilles, et un montant qui est particulièrement important au regard de l'annulation d'une soirée payante, mais qui témoigne de l'attachement des festivaliers qui sont attachés à l'œuvre, puisque beaucoup de gens ont demandé à ne pas se faire rembourser leurs billets.

Le festival ODP Kids, qu'on ne présente plus désormais, accueille près de 3 000 enfants et 5 800 accompagnants. Vous spécifier que les enfants de Talence, notamment les CM1, ont été accueillis prioritairement sur une journée à part, et que les CM2, comme c'est indiqué dans la convention d'objectifs, font l'objet d'une prévention aux gestes qui sauvent et à la prévention des accidents domestiques par des pompiers, que je remercie ici, qui viennent bénévolement dans l'ensemble des écoles de Talence.

Vous indiquer que la convention prévoit un montant identique, en attendant celle de Bordeaux Métropole et des autres partenaires éventuellement, comme le conseil départemental et/ou régional, une subvention identique de l'ordre de 90 000 €. En 2025, la subvention de la région, c'était zéro, le département zéro, le CODEV 38 000 € et la commune 90 000 €. Je parle évidemment de l'aide à l'association. Avez-vous des questions, des remarques ? Mme RAMI.

Mme RAMI : Oui, donc, il va y avoir un vote différencié. Pour autant par rapport à la convention, il est écrit dans l'article 4 « les conditions et les modalités financières » que l'association devra fournir un dossier de demande de subvention annuelle et devra également restituer les comptes de résultat signés par le président. Donc, on demande à y avoir accès, si vous pouvez nous les envoyer par mail, puisque c'est dématérialisé normalement ces éléments-là. Et ça sera, pour le groupe écologiste, une abstention. Je vais laisser... Et LFI aussi. Donc, il y aura...

M. LE MAIRE : Attendez, vous avez plusieurs groupes, maintenant ?

Mme RAMI : Non, pardon, je me suis mal exprimée. On va dire plutôt les noms des personnes.

M. LE MAIRE : Je pense que c'est plus simple.

Mme RAMI : Donc, je vais dire...

M. LE MAIRE : Attendez, parce que j'ai un communiste devant qui me demande... Alors, attendez. Donc ?

Mme RAMI : Il y aura une abstention pour Aminata POUYE, Oussama BOUDINAR, Anne-Sophie LAHAYE et Isabelle RAMI.

M. LE MAIRE : D'accord. Donc, LFI plus écologiste, si je vous ai suivie vous tout à l'heure. Et donc, le survivant communiste.

M. BIMBOIRE : Merci, M. le Maire.

M. LE MAIRE : Je vous en prie.

M. BIMBOIRE : M. le Maire et chers collègues, en tant qu'élu communiste de l'opposition, je n'ai pas pour habitude de voter « pour » uniquement par convenance. Je souhaite expliquer mon vote.

Le festival ODP est un festival caritatif au profit des orphelins des sapeurs-pompiers de France. ODP est géré par l'UDSP 33 via l'association FESTIVAL PRODUCTION.

Le partenaire historique est RTL2, groupe M6. Cela influence fortement l'affiche du festival. Le propriétaire de M6 et de RTL2, c'est la famille MOHN. Elle privilégie une logique de rentabilité dite sociale et d'audience de masse. La structuration et les fondements du groupe passent par une fondation, la fondation BERTELSMANN. Sa politique est basée et centrée, aux dires des actionnaires, sur la responsabilité sociale et le pluralisme démocratique. En Allemagne et en Europe, on considère cela comme un capitalisme social. Beaucoup de critiques pourraient être portées sur cette analyse.

Toutefois, il est notable de noter la différence avec UNIVERSAL, groupe musique multinational et leader mondial de l'industrie musicale, avec des filiales dans le cinéma et les parcs d'attractions. Propriétaire en partie de M. BOLLORÉ et VIVENDI, multimilliardaire dont les idées frôlent avec l'extrême droite et l'obscurantisme sociétal et culturel. UNIVERSAL MUSIC ne privilégie que la rentabilité financière au détriment de la création artistique et culturelle.

J'aurais aimé, M. le Maire et chers collègues, au vu de tout cela, qu'ODP tisse des liens avec les SMAC du territoire talençais et métropolitain, comme l'INCONNUE, le ROCHER DE PALMER, SCHOOL BARBEY, etc.

Les SMAC sont des pôles majeurs de musiques du monde et des cultures urbaines, reconnues pour leurs programmations éclectiques et leur excellence en matière de respect des artistes et des intermittents du spectacle. Véritables laboratoires de création qui favorisent la mixité culturelle et qui soutiennent les artistes émergents.

Je souhaiterais que ODP et la ville de Talence puissent avoir une réflexion sur la pertinence de tisser, donc, des partenariats avec elle. Si nous regardons solidarité avec les orphelins des pompiers, solidarité avec les musiques du monde, mixité sociale et culturelle, un ensemble de valeurs qui ne peuvent que servir la cause du festival ODP. La ville de Talence aide matériellement, humainement et financièrement le festival. Elle doit être porteuse d'une vision culturelle plurielle d'où ma demande, M. le Maire et chers collègues, d'avoir une approche philosophique innovante du festival, tant sur la programmation que sur ses partenaires, sans oublier évidemment les partenaires historiques. Merci.

M. LE MAIRE : Oui, merci, mon cher collègue. J'ai demandé à M. JESTIN de répondre à votre première question sur les documents du festival, Mme RAMI. Évidemment, on parle de l'association. On ne parle pas du producteur, puisque nous ne sommes pas liés en convention. Il me semble que votre groupe avait, jusqu'à présent, accès à ces documents, si je ne vous dis pas de bêtises.

M. JESTIN : Oui, vous avez toujours eu accès à tous les dossiers qui relèvent de demandes de subventions. Donc, on est dans le même principe. Habituellement, vous veniez plutôt en mairie pour les consulter, mais on verra les modalités. Mais sur le principe, évidemment, il n'y a pas de difficultés, ce sont des documents auxquels vous avez tout à fait le droit d'avoir accès.

M. LE MAIRE : Je vais passer sur tout un tas de choses. Alors, je vais répondre puis je vous laisserai la parole, Mme POUYE.

Je ne cautionne pas tout à fait tout ce que vous avez dit. Je vais relayer votre demande, parce que vous savez que nous ne sommes pas l'opérateur culturel. Et, je pense que c'est sain aussi d'avoir des associations qui s'occupent de leur propre programmation, de manière à ce qu'on puisse dire à ODP les souhaits qui sont les vôtres, mon cher collègue, par rapport à un partenariat plus renforcé avec les SMAC d'agglomération. Je n'ai pas de soucis sur le fond, en sachant qu'évidemment, à un moment ou à un autre, il y a un équilibre économique et que

cet équilibre économique il faut aussi trouver. J'ai cité les montants des subventions des opérateurs historiques. La subvention de Bordeaux Métropole est historique. Elle arrive depuis 2017. C'est, en l'occurrence, M. le Président Alain JUPPÉ qui l'avait accordée. Elle avait été rabaissée de 2 000 €, comme un certain nombre de subventions, il y a deux ans à la métropole. Elle est restée identique. Mais quand on sait qu'on a devant nous le plus grand, un des plus grands festivals, et que ni la région ni le département n'aident, je trouve que quelque part à un moment ou à un autre si on veut aider aussi ces événements à faire plus aussi, il faut aussi qu'un certain nombre... Vous venez de casser votre stylo, mon cher collègue. Ça a visé le Sénateur. C'est passible d'un élément... Il faut aussi que les collectivités locales, comme le département et la Gironde, qui restent évidemment maîtres de leur choix, puissent aussi l'accompagner. La SMAC d'agglomération, par exemple, qui est la nôtre, ROCK & CHANSON, qui s'appelle l'INCONNUE, est, par exemple, subventionnée par un certain nombre de ces organismes. Donc, je ne vois pas pourquoi il n'y aurait pas cet élément-là.

Vous rappeler que si vous avez beaucoup parlé de RTL2, c'est le producteur quand même qui gère la soirée de RTL2. Elle permet quand même d'avoir une soirée gratuite, accessible à toutes et à tous, et ce depuis de très nombreuses années, donc je trouve que c'est plutôt intéressant de pouvoir aussi faire passer le message, indépendamment du fait que je veux partager avec vous que l'accès des billets à ODP reste quand même relativement moins cher qu'un grand nombre d'opérations ou qu'un grand nombre d'opérations culturelles qu'il y a sur le territoire. Donc, je trouve que c'est plutôt accessible, mais je relaierais vos demandes au président du festival.

Mme POUYE, dans le micro, s'il vous plaît.

Mme POUYE : Sinon, ça ne marche pas. Donc, je vote contre ce projet tout simplement parce que ce projet ne rejoint pas et ne correspond pas au modèle de culture ni à la vision qu'on porte, en tout cas à Talence. Nous défendons une culture qui est accessible pour tous. Un ticket d'entrée à 49 €, donc un début de ticket d'entrée à 49 € pour l'ODP reste inaccessible pour la plupart des Talençaises et des Talençais, malgré l'importance du projet et le soutien public mobilisé. Nous pensons que l'argent public doit prioritairement permettre aux réelles démocraties d'accéder à la culture. C'est pourquoi je reste en cohérence avec mes engagements, donc avec nos engagements aussi, et nous voterons contre.

M. LE MAIRE : Je n'ai pas dû comprendre, parce que j'avais compris que les écologistes et LFI s'abstenaient, donc je vais vous redemander vos votes.

Après, partager avec vous, ma chère collègue, c'est que notre objectif c'est quand même les orphelins et que cela permet – et aujourd'hui cela avait été souvent fait – que la somme donnée par la puissance publique est très largement inférieure à ce qui est redonné ensuite aux orphelins, y compris en termes d'exposition médiatique, etc. Donc, je respecte évidemment votre vote.

Mme POUYE : C'est pour cela que je dis : malgré les moyens mobilisés, le soutien mobilisé, rendez accessible aux Talençaises et aux Talençais à l'ODP et nous voterons la prochaine fois.

M. LE MAIRE : Oui, mais, Madame, ce n'est pas moi qui fais les prix. Ce n'est pas un événement en régie. Et par ailleurs, les Talençaises et les Talençais... D'abord les enfants, je vous informe parce que peut-être que vous êtes une nouvelle arrivante. Tous les CM1 bénéficient d'un accès gratuit à ODP Kids pendant une journée complète. Tous les enfants de CM2 sont formés aux gestes qui sauvent et à la prévention des accidents domestiques, qui sont quand même une catastrophe. Et enfin, tous les Talençais, et pas que, sont invités gracieusement à une soirée offerte de A à Z. On peut considérer, parce que ce n'est pas le cas de tous les festivals, que l'acte vers les Talençaises et les Talençais est quand même plutôt intéressant, mais il vous appartient de voter contre évidemment.

Mme POUYE : Je dirais donc à mes enfants d'attendre deux ans pour y aller.

M. LE MAIRE : Je ne sais pas quel âge ont vos enfants, mais ils peuvent d'ores et déjà venir le dimanche. C'est ouvert à tout le monde et il y a beaucoup d'enfants. Et, je voudrais partager avec vous le fait que quand je vois ce festival c'est vraiment le festival auquel je vois le plus d'enfants, parce que c'est un festival quand même relativement sûr et dans lequel il y a un état d'esprit différent de ce que vous trouvez. Mais si vous connaissez, ma chère collègue, un festival rassemblant des scènes internationales en Gironde qui soit gratuit, je suis preneur d'un contre-exemple.

M. le Sénateur, je vous en prie.

M. CAZABONNE : J'avais eu une proposition de la métropole pour organiser une grande manifestation, un appel à projets auquel avaient répondu 400 à 500 citoyens, et qui avait bénéficié d'une subvention de presque un million. Nous avons voté contre. Là naturellement, cela aurait pu être un spectacle gratuit. Mais le fait qu'il y ait 400 à 500 personnes qui aient répondu nous avait un peu interloqués.

M. LE MAIRE : Alors, vous voulez prendre la parole, Mme ROUÉ.

Mme ROUÉ : Je voulais juste donner mon vote.

M. LE MAIRE : Votre vote, je vais le reprendre parce que je n'avais pas compris, parce que j'ai entendu écologiste et LFI tout à l'heure. Alors, on va le faire individuellement. Alors, Mme LAHAYE et Mme RAMI, c'est bien abstention ? J'ai besoin de m'y habituer. Donc pour LFI, j'avais compris que c'était le même vote, mais ce n'est pas le cas. C'est vous qui votez contre ?

Mme POUYE : C'est abstention.

M. LE MAIRE : Ah, vous votez... Donc, c'est abstention. M. BOUDINAR aussi. Donc, j'avais bien compris, mal compris. Mme ROUÉ ?

Mme ROUÉ : Alors, nous, pour le Parti socialiste représenté par Andréa FERNANDEZ et moi-même, c'est un vote pour.

M. LE MAIRE : Très bien. Comme ça, j'enregistre les partis en même temps. Et donc, M. BIMBOIRE ?

M. BIMBOIRE : Pour évidemment.

M. LE MAIRE : Pour évidemment. Et donc, l'ensemble du groupe majoritaire vote pour et je vous en remercie.

DÉLIBÉRATIONS

Monsieur le Maire expose :

« L'édition 2025 du festival ODP Talence a connu un beau succès avec un nombre de festivaliers constant malgré de mauvaises conditions météorologiques. Comme chaque année, il convient aujourd'hui de définir les conditions du partenariat entre l'organisateur de l'événement, l'association Festival ODP, et le propriétaire des lieux et principal soutien institutionnel, la ville de Talence, dans le cadre de la 11ème édition du Festival ODP TALENCE qui aura lieu du 11 au 14 juin 2026 au sein du Parc Peixotto.

Il est important de rappeler que ce festival, en plus de contribuer au rayonnement de notre ville permet de défendre une cause majeure. En effet, une partie des fonds du festival est reversée à l'œuvre des Pupilles qui intervient moralement et financièrement au profit de tous les enfants dont le parent sapeur-pompier (professionnel, volontaire ou militaire) est décédé en, ou hors service et des pupilles et familles des personnels administratifs et techniques des Services Départementaux.

En 2026, la Ville souhaite poursuivre ce partenariat en mettant gracieusement à disposition de l'association les locaux, le matériel ainsi que les agents nécessaires à l'organisation de cet événement. C'est l'objet de la présente convention.

La convention prévoyait le versement d'une subvention de 90 000€ en 2025, c'est le même montant qui est retenu pour cette année.

Cette édition sera identique à la présente en matière d'activités proposées : l'ODP Kids avec de nombreux ateliers à destination des enfants (parcours pompiers, prévention des accidents domestiques, nouveaux partenariats avec les équipements culturels municipaux etc.), des événements gratuits accessibles à tous.

Pour poursuivre ce partenariat qui fait partie intégrante de Talence, je vous demande :

- D'approuver les termes de la présente délibération et m'autoriser à signer la convention d'objectifs 2026 jointe à la présente, avec l'association Festival ODP.»

ADOPTE PAR 39 VOIX POUR

4 ABSTENTIONS (Mme RAMI, Mme POUYE, M. BOUDINAR,
Mme LAHAYE – Vivons Talence)

Reçu en Préfecture le 31/03/2026

N° 9 – Création d'un poste de coordinateur enfance et animation territoriale au sein du service Enfance

N° 10 – Communication culturelle – Renouvellement de la convention de mise à disposition de personnel de droit privé

N° 11 – Création d'un poste de responsable d'équipe régie des bâtiments au Centre Technique Municipal

N° 12 – Création d'un poste d'assistant administratif au Dôme

N° 13 – Création d'un poste de responsable service enfance au sein de la direction enfance et vie éducative

Mme FABRE-TABOURIN : Peut-être qu'on peut regrouper les différentes délibérations de création de postes et mettre à part le renouvellement de la convention de mise à disposition de personnels de droit privé ou vous voulez qu'on regroupe toutes les délibérations, M. le Conseiller municipal ?

M. LE MAIRE : Je vous propose, comme on le faisait sur le précédent mandat, que M. DE LA BIGNE vous l'expose et que vous puissiez poser des questions et séparer vos votes le cas échéant. Cela vous va ?

M. DE LA BIGNE : Je vous remercie. M. le Maire et chers collègues, comme Mme le Rapporteur l'a annoncé, je vous propose ces quatre délibérations : le renouvellement d'une convention avec Talence Evénements ; la création d'un poste de responsable d'équipe régie ; la création d'un poste d'assistant administratif au Dôme ; la création d'un poste de responsable de service enfance.

Est-ce que vous avez des remarques ?

M. LE MAIRE : Alors, c'est une présentation rapide, mon cher collègue. Donc, peut-être pour le premier, spécifier les éléments dans les délibérations.

Il s'agit d'une création de poste pour la numéro 9. Je ne sais pas si vous avez des éléments peut-être.

M. DE LA BIGNE : Effectivement, si vous voulez un petit peu plus de précisions.

M. LE MAIRE : Je veux dépasser 30 minutes pour le conseil municipal. Allez-y, je vous en prie.

M. DE LA BIGNE : La création de ce poste de coordinateur enfance fait suite au départ d'un agent titulaire et à la réorganisation du service, donc la collectivité doit recruter un coordinateur pour répondre aux besoins du service. Est-ce que je continue ?

M. LE MAIRE : Oui, oui, je vous en prie.

M. DE LA BIGNE : Très bien. Pour le renouvellement de la convention, c'est une mise à disposition d'une chargée de communication pour une durée de trois ans et à mi-temps.

Pour la création d'un poste de responsable d'équipe régie et des bâtiments au CTM, c'est à la suite d'une mise en disponibilité supérieure à six mois d'un agent titulaire.

Pour la création d'un poste d'assistant administratif au Dôme, c'est à la suite d'un départ à la retraite d'un agent titulaire.

Et enfin, pour la création d'un poste de responsable service enfance, c'est également dans le cadre d'un départ en mutation de l'agent titulaire et de la réorganisation du service.

M. LE MAIRE : Parfait. Pour préciser, vous avez reçu un message de la direction générale où on vous a rajouté la convention de mise à disposition du personnel qui est la même, mais que vous n'aviez pas dans l'envoi de la délibération. Merci, mon cher collègue. Avez-vous des questions ? M. BIMBOIRE.

M. BIMBOIRE : Ça concerne la 9. Je voudrais savoir si cette création d'un poste est en lien également avec peut-être un besoin de la mairie ou, en tout cas, de la municipalité, ou une évidence, puisqu'on a entendu des bruits comme quoi dans la plupart des écoles, maintenant, il y aurait du périscolaire systématique qui serait assuré, aussi bien pendant le périscolaire, mais les vacances, les petites vacances et les grandes vacances, ce qui pourrait mettre à mal, peut-être, certaines associations et en l'espèce, comme Ludiloisirs ? Donc, je voudrais savoir si effectivement tôt au tard, cela a une conséquence ou pas.

M. LE MAIRE : Non. Alors, pour répondre à votre question, le fait qu'on puisse ouvrir dans beaucoup d'écoles, pas toutes les écoles, un service de périscolaire... Ce qui n'est pas le cas encore dans les prochaines semaines. Je pense notamment à Camus qui sera rouvert avec la livraison du groupe scolaire pour la rentrée 2028. En fait, c'est plutôt aussi cet élément-là pour vraiment avoir une coordination pédagogique sur l'ensemble des thématiques. Vous le savez, je pense qu'on va tous en être d'accord, le service périscolaire à Talence n'est pas une garderie. Ce sont beaucoup d'agents qui sont mobilisés sur des thématiques parfois communes aussi, de manière à parler de la citoyenneté, de la culture, de je ne sais quoi. Et donc, on est aussi en encadrement maintenant d'une fonction qui a été créée lors du précédent mandat, qui est la fonction de directeur des temps périscolaires. Donc, il s'agit vraiment d'assurer cette mission. Qu'il y en ait dix ou douze ne change, à mon sens, pas grand-chose. Cela va faire plus de travail quand il y aura un élément périscolaire.

Quant à la réflexion sur Ludiloisirs, il va falloir effectivement avoir une réflexion sur la répartition des uns et des autres, sachant que le nombre d'enfants scolarisés à Talence est plutôt en recul. Comme on a eu l'occasion... D'abord un, on travaille aujourd'hui beaucoup avec Ludiloisirs. Ludiloisirs offre des choses qui ne sont pas proposées dans certaines écoles, notamment la proximité des équipements et une équipe extraordinaire, mais qu'on a aussi à Talence. Donc, il ne s'agit pas de... Pour répondre à votre question, ce n'est pas un recrutement dû à cette ouverture. C'est vraiment remplacer ce poste-là. Mme SALLET.

Mme SALLET : Oui, je peux juste rajouter un mot, M. le Maire, c'est que pour le moment nous avons de la place partout. Il n'y a aucune liste d'attente, que ce soit pour le mercredi ou pour les vacances scolaires, donc tous les enfants ont une place.

M. LE MAIRE : Et que nous travaillons à la réfection du portail famille, que le monde entier nous envie, de manière à pouvoir aussi enlever ce petit épisode de stress quand il s'agit de s'inscrire et d'inscrire ses enfants aux différentes activités. Mais, ce logiciel n'est pas simple et par ailleurs mutualisé avec d'autres communes de Bordeaux Métropole. Voilà pour la réponse à votre question, mon cher collègue. Y a-t-il d'autres questions ? Je n'en vois pas. Est-ce que vous êtes pour l'ensemble de ces délibérations ? Oui. Donc, ces délibérations sont adoptées à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION

Monsieur DE LA BIGNE, Conseiller municipal délégué aux Ressources Humaines et relations avec les partenaires sociaux, expose :

« Pour faire suite au départ d'un agent titulaire et à la réorganisation du service, la collectivité doit recruter un coordinateur enfance et animation territoriale fonctionnaire ou contractuel de catégorie B afin de répondre aux besoins du service et des usagers.

Ce poste est ouvert aux grades des cadres d'emplois des animateurs ou rédacteurs territoriaux et pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-8-2° du Code général de la fonction publique

MISSIONS PRINCIPALES :

Le coordinateur enfance et animation territoriale assure la **coordination pédagogique et opérationnelle du réseau des accueils collectifs de mineurs municipaux.**

Encadrement du secteur Animation du service Enfance

Encadrement fonctionnel des 10 directrices et directeurs des accueils collectifs de mineurs.

À ce titre :

- Accompagner les directions des temps périscolaires et extrascolaires dans la gestion des Accueils Collectifs de Mineurs
- Assurer la parfaite application de la réglementation spécifique des Accueils Collectifs de Mineurs sur l'ensemble des sites et assurer une veille réglementaire
- Suivre la mise en œuvre des projets pédagogiques, assurer le contrôle et l'évaluation
- Harmoniser les pratiques éducatives
- Prendre part au recrutement des directeurs et animateurs périscolaires et accompagner les nouveaux agents dans leur prise de fonction
- Travailler à la constitution des équipes chaque année et à la mise en œuvre des plannings
- Organiser et animer des réunions régulières du réseau des directeurs/trices
- Accompagner les directeurs/trices dans la gestion des équipes d'animation
- Réaliser l'évaluation professionnelle des directeurs/trices
- Assurer le rôle d'appui dans la gestion des situations complexes (équipes, familles, enfants)

Coordination pédagogique des Accueils Collectifs de Mineurs

- Veiller à la qualité éducative des accueils périscolaires et extrascolaires
- Accompagner l'élaboration et l'actualisation des projets pédagogiques
- Développer des outils pédagogiques communs
- Favoriser les échanges de pratiques entre équipes et le suivi de formations continues dans un souci de professionnalisation
- Impulser des projets éducatifs innovants
- Effectuer des visites régulières sur les structures

Pilotage technique du Projet Éducatif de Territoire (PEDT)

Sous l'autorité de la responsable du service enfance et en lien avec la direction :

- Participer à la mise en œuvre opérationnelle et technique du PEDT-PLAN MERCREDI
- Suivre les actions inscrites dans ce dispositif
- Animer des groupes de travail thématiques
- Produire les bilans et évaluations du dispositif
- Contribuer à l'évolution du projet éducatif territorial

Référent technique de la Convention Territoriale Globale (CTG)

En soutien de la responsable du service Enfance et en lien avec la CAF et les partenaires locaux :

- Suivre les actions relevant du champ enfance
- Contribuer aux travaux partenariaux de la Convention Territoriale Globale
- Participer aux réunions techniques avec la CAF
- Assurer le suivi des indicateurs et dispositifs associés

Contribution à l'organisation et au pilotage du service enfance

- Participer à la réflexion stratégique sur les politiques éducatives locales
- Contribuer à l'évolution de l'offre d'accueil
- Participer aux réunions de direction élargie
- Collaborer avec les autres secteurs de la direction (éducation, restauration, ressources)
- Contribuer à l'optimisation de l'organisation des Accueils Collectifs de Mineurs

Activités complémentaires

- Participation aux projets transversaux de la direction
- Participation à l'organisation d'événements éducatifs municipaux
- Assurer le contrôle et l'évaluation des mesures de sécurité propres à chaque site (PPMS, VIGIPI-RATE...)
- Accompagner la bonne réception des commandes de matériel pédagogique et la bonne distribution sur les différents sites
- Contribution à la gestion de situations d'urgence ou de crise

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet à compter du 15/08/2026.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence à l'une des grilles indiciaires des grades des cadres d'emplois des Animateurs ou des Rédacteurs territoriaux à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi de coordinateur enfance et animation territoriale de catégorie B au sein du service Enfance, ouvert aux grades des cadres d'emplois des Animateurs ou des Rédacteurs territoriaux à compter du 15/08/2026,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 43 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 31/03/2026

DÉLIBÉRATION

Monsieur DE LA BIGNE, Conseiller municipal délégué aux Ressources Humaines et relations avec les partenaires sociaux, expose :

« Dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville avait souhaité mettre en œuvre une communication culturelle favorisant la lisibilité et l'accessibilité de l'offre culturelle sur l'ensemble du territoire, en permettant aux principaux acteurs culturels de valoriser leur spécificité.

Afin de mener à bien la promotion des documents de communication avec les principaux partenaires, action qui requiert des qualifications techniques spécialisées, la Ville s'était attachée en 2010 sur une base de 50%, les services d'un agent salarié présentant une expérience du territoire, des publics et de la communication culturelle.

Lors du Conseil municipal du 30 janvier 2023, vous aviez autorisé Monsieur le Maire à renouveler cette mise à disposition pour une durée de 3 ans à compter du 28/02/2023.

Celle-ci arrivant à terme, il convient de la reconduire dans le cadre réglementaire de l'article R334-1 du Code Général de la fonction publique permettant aux collectivités territoriales de bénéficier de la mise à disposition de personnel de droit privé pour la réalisation d'une mission nécessitant des qualifications spécialisées, afin de poursuivre cette action de communication pour une durée de trois ans supplémentaires selon les mêmes modalités.

Je vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à renouveler la convention en ce sens et à signer toutes les pièces afférentes :

- Pour le renouvellement de la mise à disposition d'une chargée de communication pour une durée de trois ans équivalente à 50 % d'un temps complet à compter du 1^{er} mars 2026
- Avec les modalités de remboursements suivantes : La collectivité devra rembourser les rémunérations brutes et charges afférentes à 50 % du coût salarial de l'agent, à Talence Evènements. »

ADOpte PAR 43 VOIX POUR
Reçu en Préfecture le 31/03/2026

DÉLIBÉRATION

Monsieur DE LA BIGNE, Conseiller municipal délégué aux Ressources Humaines et relations avec les partenaires sociaux, expose :

« Suite à une mise en disponibilité supérieure à 6 mois d'un agent titulaire, la collectivité doit recruter un responsable d'équipe régie des bâtiments au centre technique municipal, fonctionnaire ou contractuel de catégorie C ou B afin de répondre aux besoins du service et des usagers.

Ce poste ouvert aux grades des cadres d'emplois des Adjointes techniques, des Agents de maîtrise ou des Techniciens territoriaux, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-8-2° du code général de la fonction publique.

Missions principales :

- Savoir organiser, coordonner et planifier l'activité de l'équipe, gérer le temps de travail des agents
- Savoir encadrer du personnel, appréhender les situations conflictuelles, les gérer dans la mesure de ses possibilités, en référer à sa hiérarchie dans tous les cas
- Réceptionner / hiérarchiser les demandes de travaux adressées à la régie, les transmettre aux chefs d'équipe, suivre l'état d'avancement et de traitement
- Tenir informer les services (technique, communication, allô Talence...) de la prise en compte des demandes, de la date d'intervention, du délai d'exécution
- Effectuer un suivi des demandes de travaux à l'aide de tableaux de bord en lien avec les assistantes
- Communiquer transversalement en interne au sein de son équipe, avec les autres équipes du CTM et avec la hiérarchie (reporting)
- Apprécier, évaluer et chiffrer les besoins des chantiers
- Maîtriser le délai imparti pour la réalisation des chantiers

- Vérifier la bonne exécution des travaux et faire la réception des ouvrages achevés
- S'assurer du respect du formalisme des commandes (fournitures, matériel, matériau...) passées au magasin pour chaque chantier
- Vérifier l'application des consignes de sécurité dans les ateliers et sur les chantiers
- Analyser et émettre un avis, en lien avec l'activité du CTM, sur les projets d'aménagement

Missions annexes :

- Participer aux réunions de chantier, de projets ville, d'organisation d'évènement...
- Recevoir les commerciaux pour découvrir des produits et matériaux nouveaux
- Se coordonner avec les entreprises extérieures
- S'occuper de commandes spécifiques en relation avec le magasin

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet si possible à compter du 07/04/2026.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence aux grilles indiciaires des grades des cadres d'emplois des Adjoints techniques, des Agents de maîtrise ou des Techniciens territoriaux à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi de responsable d'équipe régie des bâtiments au centre technique municipal en catégorie C ou B, en lieu et place de l'emploi précédent, ouvert aux grades des cadres d'emplois des Adjoints techniques, des Agents de maîtrise ou des Techniciens territoriaux ou des Techniciens territoriaux à compter du 07/04/2026,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 43 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 31/03/2026

DÉLIBÉRATION

Monsieur DE LA BIGNE, Conseiller municipal délégué aux Ressources Humaines et relations avec les partenaires sociaux, expose :

« Pour faire suite au départ à la retraite d'un agent titulaire du poste d'assistant administratif au Dôme, la collectivité doit recruter un agent fonctionnaire ou contractuel de catégorie C afin de répondre aux besoins du service et des usagers.

Ce poste est ouvert aux grades du cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux et pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-14° du code général de la fonction publique.

MISSIONS PRINCIPALES :

Gestion des salles municipales

- Saisir les demandes de salle des services de la Ville sur le logiciel PLANITECH
- Mettre à jour les données du logiciel PLANITECH (gestionnaire de salles), assurer le lien avec les services de la Ville qui l'utilisent pour visualiser les plannings

- Assurer la gestion administrative et financière des salles municipales et des manifestations associatives (conventions de mise à disposition des salles, courriers de validation de créneau...)
- Analyser l'activité et établir des tableaux de bord support des bilans annuels

Gestion administrative du Dôme

- Rédaction des différents actes administratifs de la direction : conventions, délibérations, décisions municipales, arrêtés, notes, comptes rendus
- Suivi et exécution budgétaire du service via le logiciel grand angle : devis, engagement, bon de commande
- Gérer le matériel de reprographie et les incidents
- Suivre et gérer l'évolution du stock de fournitures
- Gérer le classement et l'archivage de documents
- Traitements et suivi des courriers des différents services, des usagers et autres demandes RH, planning de formation et demandes de stages
- Suivi et transmission des heures supplémentaires aux RH
- Renseigner les tableaux de suivi des activités du service, participation avec le cadre à l'élaboration du bilan annuel d'activité de la direction
- Gestion des commandes de vêtements de travail et Equipement de Protection Individuelle (suivi par agent des dotations)

Assister le directeur « Engagement dans la vie de la cité »

- Saisir et mettre en forme des documents de formes et de contenus divers
- Participer à la circulation de l'information au sein de l'équipe du Dôme avec les partenaires et les services extérieurs
- Contribuer à la coordination logistique des événements, réunions partenariales et temps institutionnels organisés par le Dôme

MISSIONS ANNEXES :

- Saisie et mise en forme de documents informatiques, powerpoint, dossiers de présentation, affiches
- Remise de clefs de salles
- Accueil physique et téléphonique du Dôme pour remplacer l'agent d'accueil en cas d'absence

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet à compter du 01/04/2026.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence à l'une des grilles indiciaires des grades du cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité, le cas échéant en fonction de l'expertise et de l'expérience de l'agent.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi d'assistant administratif de catégorie C au Dôme, en lieu et place de l'emploi précédent, ouvert aux grades du cadre d'emplois des Adjoints administratifs territoriaux à compter du 01/04/2026,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 43 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 31/03/2026

DÉLIBÉRATION

Monsieur DE LA BIGNE, Conseiller municipal délégué aux Ressources Humaines et relations avec les partenaires sociaux, expose :

« Lors du Conseil municipal du 13 mai 2024 vous aviez autorisé la création d'un poste de responsable enfance au sein de la direction enfance et vie éducative ouvert aux fonctionnaires ou contractuels de catégorie A sur le cadre d'emploi des Attachés territoriaux.

Dans le cadre du départ en mutation de l'agent titulaire et d'une réorganisation du service, il est proposé d'ouvrir le poste en catégorie A ou B aux grades des cadres d'emplois des Attachés, des animateurs et des Rédacteurs territoriaux.

Ce poste, pourra, à défaut de fonctionnaire correspondant aux compétences attendues, être pourvu par un agent contractuel dans les conditions prévues par l'article L.332-8 2° du code général de la fonction publique.

MISSIONS PRINCIPALES :

Piloter le service Enfance, regroupant le secteur des accueils périscolaires-centres de loisirs et le secteur des agents des écoles (environ 200 agents).

- Être l'interlocuteur privilégié auprès des élus et des institutions (équipes enseignantes, Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale, Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et au Sport)
- Organiser pédagogiquement, fonctionnellement et techniquement les structures collectives de mineurs et les équipes
- Encadrer les équipes et les référentes des deux secteurs
- Suivi budgétaire des dépenses de fonctionnement et d'investissement liées au déploiement des actions éducatives

Impulser et Mettre en œuvre la Politique Enfance (3-12 ans)

- Piloter le **Projet Educatif De Territoire** et mettre en œuvre les objectifs fixés dans le cadre de la Charte qualité **PLAN MERCREDI**
- Participer aux différents projets portés par la Ville à destination de public Enfance (Projet cours résilients, évènementiels du type Semaine de l'Enfant dans la Ville)

Encadrer l'action du chargé de mission « Inclusion Accueil Collectif de Mineurs et Ecoles »

- Encadrement hiérarchique
- Supervision des actions menées et validation des différents bilans

Être l'interlocuteur du champ de l'Enfance dans les relations avec la CAF (suivi des Dossiers de financement Prestation de Service Ordinaire, Convention Territoriale Globale...)

- Participer au comité de suivi Convention Territoriale Globale
- Participer aux différents groupes thématiques inhérents à l'Enfance
- Présenter un bilan du pilotage du Projet Educatif Territorial et des actions menées dans le cadre de ce contrat
- Gérer les tableaux de bord de suivi des données transmises à la CAF pour le calcul des droits aux différentes subventions.
- Saisir et assurer le profil approbateur via le logiciel AFAS (PSO, BONUS HANDICAP...)

Assurer un contrôle et l'administration des déclarations officielles des structures Accueil Collectif de Mineurs auprès des services de l'Etat (logiciel TAM) – Veille réglementaire

Assurer et animer le suivi des procédures lors des journées de Grève et la mise en œuvre du Service d'accueil minimum (SMA) sur le temps scolaire lorsque cela est nécessaire.

Périodicité :

Le poste est prévu à temps complet à compter du 01/05/2026.

Rémunération :

La rémunération est calculée par référence à l'une des grilles indiciaires des grades des cadres d'emplois des Attachés, des animateurs et des Rédacteurs territoriaux à laquelle se rajoutent le régime indemnitaire et les primes en vigueur dans la collectivité.

La rémunération suivra les augmentations de la fonction publique.

Aussi je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Créer un emploi de responsable du service enfance au sein de la direction enfance et vie éducative de catégorie A ou B, en lieu et place de l'emploi précédent, ouvert aux grades des cadres d'emplois Attachés, des animateurs et des Rédacteurs territoriaux à compter du 01/05/2026,
- Prévoir les crédits correspondants au budget de la Ville chapitre 012 – articles 64131 et 64138. »

Adopté par 43 VOIX POUR

Reçu en Préfecture le 31/03/2026

M. LE MAIRE : Écoutez, 34 minutes, c'est parfait. Ne vous y habituez pas, car... François JESTIN est là pour vous présenter un budget consensuel et vous indiquer que... Non, non, pas maintenant, le budget.

Mme FABRE-TABOURIN : On a le crédit.

M. JESTIN : Je serai secrétaire de séance comme ça, vous me mettez tout sur le dos.

M. LE MAIRE : Exactement. De vous proposer, donc, de nous revoir après les vacances scolaires et après la séquence métropolitaine aussi. Donc, la date du prochain conseil municipal durant lequel il y aura le budget 2026 et tout un autre tas de délibérations, donc lundi 27 avril à 18 heures au Château Peixotto. Je vous remercie à toutes et à tous et je vous souhaite à tous une excellente soirée.

La séance est levée à 18h35.